

Chèques de prêt ou bourse
retenus par l'Université

A 2

Le choix du site de la caserne de
l'Est à revoir, selon 2 conseillers

A 3

la tribune

77e ANNÉE
No 275

SHERBROOKE, MERCREDI 14 JANVIER 1987

Samedi-dimanche: 75 cents - semaine: 45 cents
Livraison à domicile: \$2.65 par semaine.

La mise en opération prévue pour 1991 à Sherbrooke

Usine d'épuration en chantier au printemps



Les membres de la Régie intermunicipale d'assainissement du Sherbrooke métropolitain, présidée par le maire sherbrookoise Jean Paul Pelletier, ont pris connaissance hier des premiers dé-

tails relatifs à la construction de l'usine d'épuration, qui débutera au printemps et entraînera un investissement total de 58 millions \$.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

par Stéphane LAVALLÉE

SHERBROOKE — Les travaux de construction de l'usine d'épuration des eaux usées du Sherbrooke métropolitain, qui sera érigée au coût de 46 millions \$, commenceront le printemps prochain et s'échelonnent sur quatre ans, jusqu'en mars 1991, date à laquelle est prévue la mise en opération du complexe.

Globalement, en incluant le coût d'achat du terrain et les honoraires professionnels pour la confection des plans et devis, c'est un investissement de 58 millions \$ qui est nécessaire pour l'aménagement de l'usine.

Le complexe de traitement des eaux usées, qui sera construit en retrait du boulevard Queen nord et à l'intersection de la voie de contournement nord, dans les limites de la ville de Sherbrooke, recevra les eaux d'égout provenant de Sherbrooke, Lennoxville, Fleurimont, Ascot et d'une partie de Rock Forest. La construction de l'usine est une responsabilité de la Régie intermunicipale d'assainissement du Sherbrooke métropolitain qui regroupe ces mêmes municipalités.

Le plus important

C'est le chantier le plus important de tout le programme d'assai-

nissement des eaux du Sherbrooke métropolitain, drainant 58 des 91 millions \$ prévus pour l'ensemble des travaux réalisés en commun par les municipalités de la région.

Selon les prévisions actuelles, les coûts d'opération et d'entretien de l'usine d'épuration, dès sa mise en marche au printemps 1991, s'élèveront à quelque 2,3 millions \$ par année.

Les installations permettront de traiter 22 millions de gallons d'eau par jour et les ingénieurs ont prévu que l'usine pourra être agrandie si, un jour, les besoins quotidiens devaient être plus grands.

C'est un traitement du type "boues activées" qui sera appliqué, une méthode déjà choisie pour quelques usines d'épuration en opération dans la région, dont celles de Rock Forest, Lac-Mégantic et Magog. Ce type de traitement implique la culture de micro-organismes qui détruisent les éléments de pol-

lution de l'eau. Le procédé permet de retirer 85 à 90 pour cent des impuretés présentes dans l'eau usée.

Ces premiers détails relatifs à la construction de l'usine d'épuration ont été fournis aux membres de la Régie intermunicipale d'assainissement réunis hier, en fin d'après-midi.

15 contrats

L'ingénieur Richard Mercure du Groupe Teknika, le mandataire du projet de traitement des eaux usées, signale que les aménagements préliminaires sur le site, tels les travaux de déboisement, commenceront au mois de mai prochain et que la construction des quatre bassins d'aération débutera en août. Chacun de ceux-ci mesurera 110 mètres de long, près de 70 mètres de large et leur profondeur sera de 5 mètres.

En tout, les travaux sont divisés en une quinzaine de phases et le plus petit des contrats est estimé à 1,5 million \$ alors que le plus important nécessitera des déboursés de 7 à 8 millions \$.

La Régie intermunicipale d'assainissement a séparé ainsi les étapes de construction pour que les entrepreneurs de la région puissent

être en mesure de présenter des soumissions, ce qui aurait été pratiquement impossible si l'ensemble des travaux avait fait l'objet de quelques gros contrats seulement.

C'est un peu ce qui explique des travaux de construction étirés sur quatre ans, mentionne l'ingénieur Richard Mercure. On multiplie le nombre d'intervenants et, évidemment, tout le monde ne peut pas arriver sur le chantier ensemble.

Contraintes budgétaires

Surtout, dira le chargé de projet pour l'étape du traitement des eaux, l'échéancier est établi en fonction des contraintes budgétaires imposées par le gouvernement du Québec qui subventionne par tranches, année après année, les travaux d'assainissement des eaux.

Sur les 46 millions \$ directement attribués pour la construction de l'usine, une vingtaine de millions \$ sont investis pour l'achat d'équipements, ce qui échappe aux industries locales. Par contre, les entrepreneurs locaux pourraient s'approprier des contrats totalisant quelque 26 millions \$, soit la somme nécessaire pour la construction des bâtiments et les travaux de génie civil.

Libre-échange: avertissement des USA

Pacte de l'auto pas exclu des négociations

— Peter Murphy

WASHINGTON (PC) — Les échanges commerciaux canado-américains dans le secteur de l'automobile, y compris le Pacte de l'auto, devraient être abordés à la table des négociations sur le libre-échange entre les deux pays. C'est ce qu'a déclaré hier le responsable des pourparlers pour les États-Unis, M. Peter Murphy.

Prononçant un discours à une conférence canado-américaine sur le commerce, à Washington, hier, M. Murphy a insisté sur le dossier controversé de l'automobile. Mais il a aussi voulu dissiper ce qu'il a appelé les "mythes" entretenus au Canada au sujet des visées américaines sur la culture et d'autres dossiers, à la table des négociations.

L'objectif des États-Unis est d'éliminer les obstacles au commerce, pas d'affaiblir la culture canadienne, a-t-il déclaré devant les représentants des gouvernements et des milieux d'affaires des deux pays.

Il a clairement indiqué que les États-Unis ne toléreraient pas l'exclusion du secteur de l'automobile, qui représente un tiers du commerce bilatéral, de discussions devant aboutir à un accord global de libre-échange. A son avis, un accord qui ne tiendrait pas compte de certains secteurs commerciaux est assuré de susciter de la réticence chez les membres du Congrès américain.

50 milliards \$

La valeur du commerce des automobiles entre les deux pays atteint 50 milliards \$ canadiens par an.

Pour M. Murphy, la situation de l'industrie nord-américaine de l'automobile a considérablement changé depuis la signature du Pacte, en 1965, notamment à cause de l'afflux des manufacturiers étrangers d'automobiles aux États-Unis et au Canada. Le chef négociateur américain prétend également que le Pacte n'a pas été appliqué de la façon initialement prévue.

Par exemple, certaines clauses du Pacte obligent les compagnies américaines à fabriquer au Canada au moins autant de véhicules qu'elles en vendent dans ce pays et imposent un contenu canadien minimum de 60 pour cent. Ces clauses, présentées en 1965 comme provisoires, demeurent encore en place aujourd'hui, a-t-il fait remarquer.

Il a rappelé qu'un groupe de travail mis sur pied par les négociateurs canadiens et américains du libre-échange examine la question de l'automobile et qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant la procédure à suivre. Qualifiant le sujet de "critique", il a ajouté qu'il ne voyait pas pourquoi on ne l'examinerait pas.

Réactions

Les déclarations de M. Murphy surviennent au beau milieu du débat qui fait rage au Canada à la suite de la publication, la semaine dernière, d'un rapport qui semble indiquer que les négociateurs canadiens sont peu désireux de lut-

ter contre de possibles tentatives américaines de rouvrir le Pacte de l'auto à la table des négociations.

Interviewé par la Presse Canadienne, M. Simon Reisman, le responsable des négociations pour le libre-échange, a cependant déclaré hier qu'il n'avait pas l'intention de laisser tomber les garanties de production et de contenu canadien du Pacte de l'automobile dans un accord de libre-échange.



Peter Murphy

"Le Pacte de l'automobile a son histoire, il fonctionne bien. (...) Je n'appuie pas le point de vue selon lequel il n'est pas nécessaire", a-t-il répondu au journaliste.

C'est la première fois que M. Reisman s'oppose publiquement et explicitement à ce que l'on modifie ces clauses du Pacte.

Il a quand même répété que le Canada est prêt à entendre les suggestions des Américains, si elles peuvent permettre d'améliorer le pacte. M. Reisman, qui n'avait jamais auparavant défini ce qu'il entendait par "amélioration", a expliqué qu'il voulait parler de mesures qui augmenteraient la production d'automobiles et l'emploi au Canada.

Veto ontarien

Pendant ce temps, à Toronto, le premier ministre David Peterson a affirmé que l'Ontario opposerait son veto à tout accord de libre-échange qui affaiblirait les protections accordées à l'industrie automobile canadienne par le Pacte canado-américain de l'auto.

Aux Etats-Unis

3 parrains de la mafia condamnés à 100 ans de prison

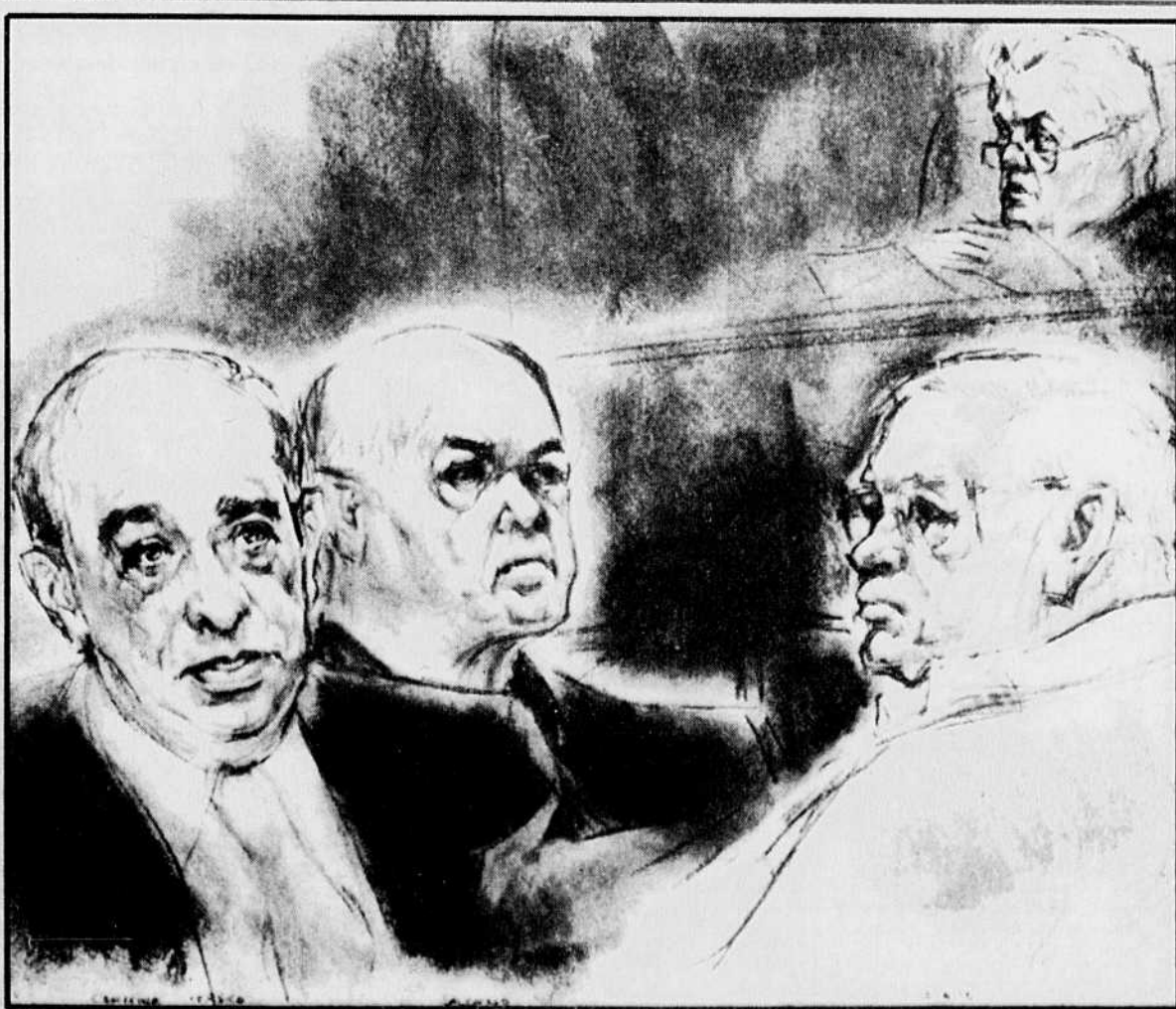
NEW YORK (AP) — Trois parrains des familles Colombo et Genovese de la mafia ont été condamnés hier à 100 ans de prison chacun pour avoir fait partie de la commission qui dirigeait l'honorable société des États-Unis.

Le juge Richard Owen de New York a déclaré à Anthony "Fat Tony" Salerno, 76 ans, le parrain des Genovese, Carmine "Junior" Persico, 53 ans, parrain des Colombo, qu'ils avaient passé leur vie "aux dépens de la communauté par le meurtre et la violence". Six autres inculpés comparaissaient au tribunal, dont le "boss" adjoint Gennaro Langella qui a lui aussi été condamné à 100 ans de détention.

Les huit mafiosi étaient inculpés pour leur rôle au sein de la commission qui supervisait toutes les opérations de la mafia depuis l'époque de la Prohibition, en 1920-1933. Un autre "boss", Anthony "Tony Ducks" Corallo, 73 ans, chef des Lucchese, attend sa condamnation. Il risque 300 ans de prison.

Les autres mafiosi qui comparaissaient hier sont Salvatore "Tom Mix" Santoro, 72 ans, chef adjoint des Lucchese, Christopher "Christy Tick" Furnari, 62 ans, consigliere ("conseiller") des Lucchese, Ralph Scopo, 57 ans, soldat des Colombo et Anthony "Bruno" Indelicato, 38 ans, soldat des Bonanno. Ils étaient tous basés à New York.

Les huit hommes avaient été reconnus coupables en novembre dernier d'avoir fait partie de la commission instaurée en 1931 par Charles "Lucky" Luciano après la sanglante guerre des clans. Cette commission réglait les disputes entre les familles, répartissait les territoires et de temps en temps, autorisait le meurtre de certains parrains, comme celui du chef des Bonanno, Carmine Galante, en 1979.



Des trois parrains de la mafia apparaissant sur ce croquis, de gauche à droite, Carmine Persico, Anthony Salerno et Anthony Corallo,

les deux premiers ont été condamnés hier à 100 ans de prison. Le troisième attend sa condamnation et risque 300 ans de prison.

AUJOURD'HUI

14e jour de l'année

TEMPÉRATURE:

NUAGEUX: — 13-0° C
LEVER SOLEIL: 7 h 25
COUCHER SOLEIL: 16 h 29
DEMAIN: NUAGEUX

Estrie, Beauce: plutôt nuageux et vents modérés par moments. Minimum de près de -13. Maximum de près de 0. Risque de précipitations en pourcentage: 20. Jeudi: nuageux. Pour Drummondville: plutôt nuageux et vents modérés par moments. Minimum de -9 à -12. Maximum de 0 à -2. Jeudi: nuageux.

CAHIER "A"

Sherbrooke
et régional.....2 à 9
Québec.....10 et 11

CAHIER "B"

Forum.....1
Éditorial.....2
International.....3
Vivre en '87.....4 à 6 et 8
De tout et de tous.....7

CAHIER "C"

Économie.....1 et 2
Petites annonces.....3 à 6
Décès.....7
National.....8
Québec.....11

CAHIER "D"

Sports.....1 à 5
Arts et divertissements 6 et 7

Quand les étudiants n'ont pas payé leurs frais de scolarité L'Université retient certains chèques de prêt ou bourse

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — L'Université de Sherbrooke aurait retenu le chèque de prêt ou de bourse d'un certain nombre d'étudiants, sous prétexte que ceux-ci n'avaient pas payé leurs frais d'inscription, leurs frais de scolarité ou les deux.

C'est ce qu'a révélé hier M. Guy La Rochelle, de l'Association fédérative des étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke, en mentionnant qu'une vingtaine d'étudiants ont porté plainte à l'AFEEUS à ce sujet, mais que le nombre de victimes de cette mesure peut être plus élevé que le nombre de plaignants.

C'est le directeur du service d'aide financière de l'Université, M. Robert Rouleau, qui a appliqué cette mesure, sur recommandation de l'Université elle-même, selon M. La Rochelle.

L'AFEEUS a consulté une avocate au sujet de ce problème vécu par les étudiants, certains d'entre eux étant des étudiants qui étaient inscrits à la session d'été et qui, à la session d'automne, attendaient leur chèque de prêt ou de bourse pour payer leurs frais d'inscription et leurs frais de scolarité, dit Guy La Rochelle. En attendant, ajoute-t-il, ils ont dû s'endetter pour arriver à vivre cet automne.

L'avocate consultée par l'AFEEUS, Mme Carole De Lagrave, de Montréal, a émis l'avis que l'Université n'est qu'un intermédiaire par lequel les chèques sont acheminés aux étudiants. Ainsi, «d'une certaine manière l'institution d'enseignement ne constitue une 'partie' dans les transactions financières», dit-elle.

Dans son avis écrit, elle mentionne: «Les chèques ou certificats sont faits en principe par le ministre à l'étudiant directement; le responsable de l'aide financière n'a aucun droit direct de rétention sur le chèque ou le certificat. Il doit transmettre le chèque ou le certificat dès qu'il constate que l'étudiant est toujours inscrit à temps complet.»

Se faire justice

M. Guy La Rochelle, sur la base de l'avis de l'avocate, déclare que l'Université se fait justice à elle-même.

De l'avis de Mme De Lagrave, «l'institution d'enseignement ne peut se faire justice à elle-même et retenir indûment un chèque de bourse ou un certificat de prêt appartenant à un étudiant.

«Si des frais de scolarité sont dus, poursuit-elle, partiellement ou en totalité, l'institution d'enseignement a des recours ordinaires pour les faire acquitter, comme n'impor-

te quelle autre créance. Et elle doit suivre les voies ordinaires.»

L'avocate recommande aux étudiants victimes de telles mesures de prendre une requête en mandamus, devant la Cour Supérieure pour obtenir une ordonnance enjoignant au responsable de l'aide financière de remettre le chèque dû à l'étudiant et, éventuellement, de prendre un recours en dommages-intérêts pour les torts causés.

Avis très clair

Selon M. Guy La Rochelle, de

Seuls les étudiants "inscrits" ont droit à un chèque, selon la direction

SHERBROOKE (MR) — «Nous ne sommes pas qu'une boîte aux lettres. Notre rôle, tel que déterminé par le service des prêts et bourses de Québec, est de voir à remettre les chèques aux étudiants qui sont inscrits.»

M. Robert Rouleau, directeur du service de l'aide financière de l'Université de Sherbrooke, soutient que l'Université de Sherbrooke considère comme inscrits les étudiants qui ont fait leur admission, qui ont fait leur choix de cours et qui ont acquitté leurs frais de scolarité. C'est la définition d'un étudiant «inscrit» qui apparaît dans les règlements de l'Université, dit-il.

Ce règlement existe depuis des années, dit le directeur du service d'aide financière et, si l'Université a été tolérante à l'époque où elle comptait 3.000 étudiants, elle doit être plus vigilante avec une clientèle qui a plus que doublé, d'autant plus qu'elle se trouve en déficit.

«Au fil des ans, explique-t-il, nous avons constaté qu'en remet-

tant son chèque à un étudiant qui n'avait pas payé ses frais de scolarité et en lui recommandant d'aller payer ses frais aussitôt le chèque endossé, nous n'obtenions pas pour autant qu'il acquitte ses frais.»

Partie en peur

M. Rouleau a déclaré hier que l'AFEEUS aurait dû s'informer auprès de lui, selon lui, un étudiant a crié et l'AFEEUS est partie en peur encore une fois, sans se ren-



Robert Rouleau

seigner au sujet des règlements de l'Université de Sherbrooke. Le directeur estime aussi que l'avocate qui a émis un avis sur le sujet n'aurait sûrement pas émis le même avis si l'AFEEUS lui avait d'abord fait connaître le règlement de l'Université de Sherbrooke.

Le directeur du service d'aide financière a aussi rappelé que l'étudiant, sur sa formule de demande de prêt et bourse, signe un engagement légal selon lequel il convient de payer prioritairement les

l'AFEEUS, cet avis est très clair et il n'est pas nécessaire d'avoir acquitté ses frais de scolarité pour avoir droit à son chèque de bourse. Il faut toutefois être inscrit à temps plein et être toujours étudiant, rappelle-t-il.

Les étudiants qui attendaient leur chèque d'aide financière pour payer leurs frais d'inscription ou de scolarité et qui voyaient leur chèque retenu par le service d'aide financière de l'Université, se voyaient obligés, selon M. La Rochelle, d'emprunter à nouveau pour acquitter ces frais afin de se voir remettre leur chèque.

frais réclamés par l'établissement d'enseignement, s'il reçoit de Québec une aide financière. M. Robert Rouleau indique que «prioritairement» signifie que l'étudiant s'engage à payer ses frais de scolarité avant même sa nourriture.

L'AFEEUS, pour sa part, convient de l'importance de cet engagement, mais elle indique qu'il n'appartient toujours pas à l'Université de se faire justice à elle-même et qu'elle doit prendre les recours prévus par la loi pour amener un étudiant à respecter cet engagement.

Dépannage

Selon M. Rouleau, le service d'aide financière aide même l'étudiant en le recommandant à une banque où il peut obtenir facilement un prêt à bas taux d'intérêt pour payer ses frais de scolarité. Il existe aussi à l'Université un fonds de dépannage sans intérêt pour l'étudiant qui se voit pénalisé par une erreur de Québec retardant l'obtention d'un prêt ou d'une bourse.

En réalité, quand le service d'aide financière reçoit une émission de chèques destinés aux étudiants, il ne pénalise personne avant la date obligatoire prévue par l'Université pour payer les frais de scolarité, explique M. Rouleau. Par exemple, l'Université vient de recevoir 2 millions \$ de chèques pour les étudiants. Ceux-ci ont toutefois 21 jours pour acquitter leurs frais pour la session d'hiver. Cette date obligatoire n'étant pas arrivée, il n'y aura pas de rétention des chèques pour les étudiants inscrits à cette session. Par contre, note M. Rouleau, en mars, ceux qui n'auront pas acquitté leurs frais se trouveront deux mois en retard et les chèques qui arriveront alors et qui leur seront destinés seront retenus jusqu'au paiement de leurs frais.

C'est le portrait de ce qui a pu se passer pour certains étudiants inscrits à l'automne et qui avaient jusqu'à la fin de septembre pour payer leurs frais de scolarité.

Accusé d'avoir causé la mort d'un piéton par négligence criminelle

SHERBROOKE — Yvan Coulombe, âgé de 40 ans, a été référé devant un jury pour répondre du fait d'avoir causé la mort par négligence criminelle d'un piéton pendant la soirée du 24 juin 1985 en face de l'église à Deauville.

Il a subi son enquête préliminaire hier devant le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Coulombe est de plus inculpé de conduite d'un véhicule avec un taux de 240 mg d'alcool dans le sang et de délit de fuite.

On se rappellera que M. Paul Simard, 19 ans, avait succombé à ses blessures moins de 24 heures après avoir été happé par une voiture alors qu'il marchait en bordure du boulevard Bourque.

Le ministère public était représenté par Me Pierre Proulx tandis que Me Michel Beauchemin occupait la défense.

Martine Fortier a témoigné que Simard et elle se promenaient main dans la main à l'extrémité de l'accotement ce soir-là.

Soudainement, sa main a été comme soulevée en l'air. Martine s'est aussitôt retournée

vers Paul et l'a aperçu étendu sur la chaussée.

Le patrouilleur Yves Pellerin de la SQ, qui exerçait de la surveillance routière à cet endroit, a vu l'accident.

«J'ai vu une masse soulevée dans les airs et je l'ai vu tomber sur le capot d'une voiture et glisser sur l'accotement», a-t-il dit.

L'agent Pellerin a ensuite entendu accélérer le véhicule à huit cylindres avec un carburateur à quatre barils.

Il s'est lancé à sa poursuite avec gyrophares et sirène en fonction et l'a arrêté un kilomètre et demi plus loin.

M. Pellerin a révélé que le conducteur Coulombe, qui paraissait en ébriété, lui a dit «c'est de sa faute, il s'est garrotté devant le char».

Le temps était brumeux ce soir-là et la visibilité mauvaise.

L'agent Pellerin a ajouté que l'inspecteur des véhicules avait par la suite retiré de la circulation la voiture de Coulombe construite en 1974 et se trouvant en mauvais état.

Le prévenu connaîtra le 2 mars la date de son procès devant jury.

M. Simard est mort des suites d'un traumatisme crânien, de blessures internes et de fractures multiples, selon le rapport médical produit devant le tribunal.

Nouvel exécutif chez les pompiers

SHERBROOKE — Pas moins de 112 des 114 membres de l'Association des pompiers de Sherbrooke ont participé à l'élection de leur nouvel exécutif.

M. Marcel Pépin a été élu président. Il remplacera Michel Bonneau qui n'a pas sollicité de renouvellement de mandat après avoir passé plus de sept ans au sein de l'exécutif et après avoir comblé deux mandats à la présidence.

M. Eddy Dumas secondera le président Pépin en tant que vice-président.

M. Mario Lussier occupera le poste de secrétaire alors que Bob Dohler consacrera un autre mandat à la trésorerie.

Chez les directeurs, on retrouve à la caserne 1, MM. Pierre Gagné, Luc Gagnon, Mario Boudreau et Jean-Charles Doyon.

A la caserne 4, le poste de directeur a été comblé par M. Denis Roy alors que M. Gaston Albert en fera autant du côté de la caserne 1.

La nomination d'un nouveau président et la très forte participation des membres constituent les deux éléments qui ressortent de cette assemblée d'élections.

La Cour d'appel réduit la sentence de Richard Cyr à 8 ans de prison

SHERBROOKE — La Cour d'appel du Québec a réduit de 12 ans à huit la sentence de pénitencier imposée à Richard Cyr, âgé de 32 ans, de Sherbrooke, qui avait été convaincu de l'importation de 472 grammes de cocaïne.

Cette drogue avait été trouvée dans la banquette d'un autobus le 6 novembre 1985 par un douanier au port d'entrée de Lacolle, au Québec.

Les juges Bisson, Chouinard et Malouf ont ainsi donné suite à la requête du défenseur Michel Beauchemin qui avait plaidé que cette peine est excessive.

Cyr avait été trouvé coupable par un jury de cet acte criminel au terme d'un procès d'une dizaine de jours tenu à St-Jean.

La preuve a révélé que le douanier avait découvert le passeport de Cyr près du sac renfermant une certaine de condoms contenant la cocaïne d'une valeur de 390.000 \$ sur le marché noir.

L'accusé a expliqué au fonctionnaire qu'il avait perdu son passeport en se couchant sur cette banquette pour se reposer en revenant de New York.

La preuve a de plus imputé à Cyr 14 appels téléphoniques à destination de la Colombie et un virement de 2.500 \$ au cours des semaines précédentes.

L'inculpé n'a pas fait de défense à son procès.

Le seul antécédent de Cyr remontait à 1981 alors qu'il a encouru une pénalité de 100 \$ pour possession de haschisch.

Me Beauchemin a soutenu que la sentence rendue par le juge de première instance était excessive et que le tribunal a attaché une importance trop grande au critère de la préméditation dans cette affaire.

Il s'était opposé à ce que le procureur fédéral intervienne en appel parce que ce dernier n'a pas produit son argumentation écrite comme l'exige la procédure.

Les trois juges ont rendu sur le banc la décision que l'on connaît.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Blanc comme neige

Si la nuit, tous les chats sont gris, comme le prétend le dicton, alors, l'hiver, ils sont peut-être tous blancs comme neige. En tout cas, celui que le photographe a croqué sur le vif serait mal placé pour le nier...



J.A. Laliberté de Dixville, Massawippi, Coaticook et Montréal, est très difficile à rejoindre... «La liberté» pour lui est très importante.

Il paraît que René Aubé rêve souvent à John Kordic et qu'il se réveille avec des maux de tête.

Depuis que Guy Lafleur est devenu animateur de radio, Normand Ainslie songe à devenir commentateur de télévision.

Pour le Canadien bien sûr, puisqu'il a déjà les atouts indispensables pour travailler avec les Glorieux, le cigare et les bagues.

Madeleine Rousseau était tellement pressée d'aller papoter avec ses amies, hier matin, qu'elle en a oublié ses clés chez elle et qu'elle a dû battre de la semelle dans la neige jusqu'à ce qu'on la dépanne...

L'opérateur Albert Kinkad serait prêt à faire le plein d'extincteurs portatifs. Il aurait tout ce qu'il faut pour cela. On raconte qu'il suivait jusqu'à récemment un régime d'amaigrissement mais voilà qu'il lui reste de la poudre en trop.

Lundi, il a plu à un seul endroit à Sherbrooke et c'est dans le dos de Robin Lefebvre. On ignore de quel tour pendable il s'est rendu coupable pour avoir été touché de la sorte mais l'averse l'a attrapé par surprise.

Se peut-il que Claude Duchesneau songe déjà à la retraite? Du moins, le fait qu'il peut maintenant compter sur Pierre Vallée comme assistant directeur, et possible successeur, en laissent plusieurs songeurs.

Ca paraît que les élections sont loin, les conseillers parlent pas fort.

La Quotidienne

156-9217

LA VENTE DE JANVIER

20%, 30% et plus sur toutes les FOURRURES

582-4008 1084, King ouest Sherbrooke

17340X

FETE DES CARNAVALS

CHU 63

la tribune

9



ON S'AMUSE EN ESTRIE:

Vendredi, samedi et dimanche prochain:

Carnaval des Villes Frontalières

En collaboration avec



Vendredi 19h00:

Samedi:

et



Dimanche:



Molson

En fin de semaine prochaine. Début des carnivals de Cookshire / Danville / Deauville / St-Isidore / Weedon / East-Angus / Weedon et East Hereford.

JOYEUX CARNAVAL / JOYEUSES FESTIVITÉS

CHOISISSEZ LE BENEVOLE 87;

\$750.00 A GAGNER

Choisissez le bénévole de l'année dans votre carnaval local et méritez-vous un certificat-cadeau de \$250.00 négociable chez tous les marchands du Carrefour de l'Estrie. Permettez à ce bénévole de recevoir un certificat-cadeau de \$500.00. Le tirage du coupon chanceux se fera le 14 mars 87 lors du Gala de la Reine des reines à la salle O'Grand'R d'Ascot Corner.

COUPON DE PARTICIPATION

la tribune

Complétez le coupon publié ci-bas et déposez-le dans la boîte à cet effet, à chaque carnaval où l'avis est paru; à l'adresse ci-dessous.

CONCOURS "FÊTE DES CARNAVALS"

La Tribune, Casier Postal 2420

Succursale Jacques-Cartier, Sherbrooke, Qc J1J 4K2

Nom: _____ Téléphone: _____

Adresse: _____ Code postal: _____

Localité: _____

Nom de notre carnaval: _____

Nom du bénévole suggéré: _____

La fonction dans notre carnaval: _____

* (Pour être éligible, le carnaval doit être inscrit officiellement dans la Fête des carnavals 87)

* Règlement disponible à la Tribune

17741

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué. Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ

Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT

Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT

Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ

Directeur du service du tirage

Téléphones:

Petites annonces: 564-0999

Publicité: 564-5450

Rédaction: 564-5454

Abonnements: 564-5466

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00

Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00

La Tribune est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique.

Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Courrier de deuxième classe

Enregistrement No 1539

Selon les conseillers Carrier et Cardin

Le choix du site de la caserne de l'Est à revoir

SHERBROOKE (FG) — Deux conseillers du quartier Est, Michel Carrier et Serge Cardin, jugent qu'il y a lieu de revoir le choix du site arrêté par l'ancien conseil pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers devant desservir ce territoire de Sherbrooke et la municipalité voisine de Fleurimont.

C'est à l'unanimité que l'administration précédente avait opté, l'année dernière, en faveur du terrain situé en bordure de la 13e Avenue sud, près de la rue Chalifoux, et appartenant à la Ville, pour ériger le poste d'incendies.

Toutefois, devant des protestations de contribuables de ce secteur dont ils ont eu écho dernièrement, Michel Carrier et Serge Cardin, qui n'étaient pas conseillers quand la décision a été prise, considèrent que le dossier doit être rouvert.

Michel Carrier entend même demander au maire Jean Paul Pelletier d'inclure le sujet lors du lac-à-l'épaule de cette fin de semaine, à Lac-Mégantic. "Ce sera à lui de décider si le dossier doit être discuté à cette occasion", avance-t-il.

"Je me pose de sérieuses questions sur le choix du site. En tout cas, il y a des citoyens qui sont révoltés de cette décision", a émis le représentant du district 6, voisin du district 7 que représente Alfred Demers et où l'on retrouve le terrain retenu. "Les gens du secteur, poursuit Michel Carrier, tiennent à ce que cet espace vert soit protégé".

jet que Michel Carrier, estime néanmoins lui aussi que certaines questions méritent d'être éclaircies. "En ce qui me concerne, ce n'est pas une remise en question de la décision prise car je présume au départ qu'à ce moment-là, la meilleure décision a été prise. Mais comme le projet n'est pas encore coulé dans le ciment, alors il y a lieu de revoir le choix du site", dit-il, faisant lui aussi valoir que des citoyens l'ont contacté et lui ont fait de leur mécontentement.

Selon le représentant du district 9, il y a lieu notamment de s'interroger sur la localisation de la future caserne. "Outre le quartier Est, cette caserne doit desservir Fleurimont et je me demande si le terrain retenu est le meilleur à ce propos", a-t-il donné comme exemple.



Michel Carrier



Serge Cardin

Demers et Tanguay pas d'accord

SHERBROOKE (FG) — "S'ils sont capables d'arriver avec une place miracle, mieux que celle que nous avons choisie, alors je suis prêt à changer d'idée. Je n'ai pas de salade à vendre à personne!"

C'est d'un ton ferme que le conseiller Alfred Demers réplique à ses collègues de l'Est, Michel Carrier et Serge Cardin, qui s'interrogent à savoir si l'ancien conseil a fait un bon choix en déterminant un terrain de la 13e Avenue sud comme site de la future caserne de ce secteur.

Et, un peu comme dans une lutte de deux à deux, l'autre conseiller de l'Est, Bernard Tanguay, donne raison à Alfred Demers. "Ce dossier

est venu trois fois à l'Hôtel de ville. C'est un choix réfléchi que nous avons fait et en ce qui me concerne, il faudra une raison majeure et exceptionnelle pour remettre ce site en question", a-t-il dit, visiblement pas très heureux lui non plus qu'une telle question refasse surface et notant que la question donne lieu à une division entre élus d'un même quartier.

Selon Bernard Tanguay, le terrain retenu est très grand et cela ne nuira en rien aux activités de soccer qui s'y déroulent. "Il faut aussi penser que dans l'avenir, si un centre communautaire devait être aménagé, alors nous posséderions l'endroit idéal pour cela. Et puis, une caserne de pompiers, ce n'est pas ça qui est le plus dérangeant pour les voisins", a-t-il manifesté.

insistant sur le fait que la Ville n'a pas à débours d'argent pour l'achat de terrain car il lui appartient déjà.

Pour Alfred Demers également, et à moins d'informations nouvelles, le terrain de la 13e Avenue sud est de loin le meilleur emplacement pour le poste d'incendies. "La partie du terrain choisi est la moins utilisée du parc. Et l'aménagement d'une caserne n'est pas sensé déranger les activités dans le parc", a soutenu le représentant du district 7.

Il émet également que tous les critères ont été satisfaits. "Nous avons suivi le dossier comme il fallait et les gens du secteur ont été avisés du projet", devait-il souligner également.

Les nouveaux élus misent beaucoup sur le lac-à-l'épaule

SHERBROOKE (FG) — Les nouveaux élus municipaux de Sherbrooke espèrent beaucoup du lac-à-l'épaule qui réunira le conseil, en fin de semaine, et anticipent des retombées aptes à lancer leur action pour de bon.

"Je compte beaucoup sur cette fin de semaine qui sera l'occasion de fixer les grandes orientations du conseil pour les quatre prochaines années. Cela devrait marquer le vrai départ du nouveau conseil", prévoit, pour un, le représentant du district 9, Serge Cardin, au sujet de cette rencontre à huis-clos qui se tiendra de vendredi à dimanche, à Lac-Mégantic.

Même chose pour Guy Couture, du district 4, qui se dit plein de dynamisme et d'ardeur face à cette rencontre. "Pour les nouveaux, ce sera notre première expérience du genre et j'espère que ce sera l'occasion d'établir un bon esprit de collégialité entre tous les élus et entre nous et la direction générale", évoque-t-il, tout en notant que ces nouveaux élus sont justement "tout pleins de bonne volonté". "Actuellement, nous sommes très attentifs. Nous écoutons beaucoup et nous posons plusieurs questions. Et mon grand désir, c'est que nous puissions établir la meilleure communication possible entre nous", glisse, tout feu tout flammes Guy Couture. Mais, du même coup, il prévient: "Il faudra que dimanche soir, je sorte de là dans un esprit positif. S'il faut que l'exercice ne soit pas ce à quoi je m'attendais en terme de réflexion et de discussion, alors je n'hésiterai pas à le dire!"

Des résultats

Michel Carrier également, qui mise lui aussi beaucoup sur la réunion de la fin de semaine, fait valoir que cela devra donner des résultats. "Je compte beaucoup

sur ce lac-à-l'épaule. Il faudra que ce soit productif. Si c'est juste du social ou de l'amical, alors ça ne marchera pas en ce qui me concerne", a-t-il lancé.

Le nouveau représentant du district 2, Laurier Cusseau, avoue que c'est un peu la surprise qui l'attend en fin de semaine, compte tenu que l'ordre du jour n'était pas encore disponible au moment de la communication. "Je m'en vais là comme profane. Ce que j'espère de cette rencontre c'est qu'elle permettra de cimenter l'amitié et des liens cordiaux entre nous", dit-il.

Mieux se connaître

Il est rejoint dans cette réflexion par Jacques Jubinville, nouvel élu dans le quartier Nord. "Ce que je recherche surtout dans une telle occasion, c'est d'arriver à mieux se connaître pour mieux travailler ensemble", déclare-t-il, disant avoir des points précis à faire valoir lors de la rencontre mais préférant d'abord les soumettre à ses collègues avant d'en faire état publiquement.

Quant à Ulric Chaine, du quartier Ouest, qui n'entend pas soumettre de dossier particulier à l'attention de ses collègues, il anticipe que la rencontre fera en sorte que les nouveaux élus puissent mieux se familiariser avec les rouages de l'administration municipale. Il en va de même de son voisin de district, Normand Brault, soulignant qu'une telle session de formation et de discussions est de mise pour de nouveaux conseillers.

Enfin, pour les élus dont c'est le deuxième mandat, la fin de semaine offrira l'occasion de mettre de l'avant les grandes orientations pour l'année à venir et surtout de reprendre le collier pour de bon. "Nous ne partons pas en vacances. Comme d'habitude, ce sera très intense", a fait observer, pour un, le conseiller Jean-Yves Laflamme, dont les propos sont repris par les autres élus.

Manque d'information

Selon Michel Carrier, il y a eu un "grand manque d'information dans le dossier" et il déplore le fait que la "seule raison qui justifie le site de la 13e Avenue sud, c'est parce que le terrain appartient à la Ville". "Bien sûr, relance-t-il, c'est un élément important, mais ce n'est pas juste ça qu'il faut regarder. En tout cas, il va falloir réétudier tout ce projet. Surtout quand on voit qu'au départ ça devait coûter 400.000 \$ et on parle maintenant de 700.000 \$".

Son collègue, Serge Cardin, qui signale s'être moins penché sur le su-



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Face à face

La circulation était passablement congestionnée sur la rue Belvédère, hier, entre les rues Galt et Minto, où des travaux souterrains sont exécutés

à la hauteur du viaduc. Il est quelques fois arrivé que des véhicules se retrouvent face à face...

Pelletier annonce d'autres nominations de conseillers

SHERBROOKE — Le maire Jean Paul Pelletier a profité hier soir de sa rencontre annuelle devant la Chambre de commerce de Sherbrooke pour annoncer d'autres nominations au sein de ses conseillers pour de nouveaux postes parmi les comités de la Ville.

Présentant officiellement tour à tour chacun des élus municipaux, qui étaient tous présents sauf Jean-Yves Laflamme et Jean Perrault (le premier en raison d'un déplacement à l'extérieur et le second pour hospitalisation), Jean Paul Pelletier a d'abord loué les mérites de son nouveau conseil. "Chaque conseiller offre le meilleur de lui-même", a-t-il dit, tout en félicitant le fait que les membres du conseil sont "tous des indépendants qui n'ont aucun lien politique entre eux".

Y allant par ordre numérique pour les 12 districts, le maire Pelletier a donc poursuivi son tableau des nominations entrepris au lendemain de l'assermentation du nouveau conseil: Ulric Chaine sera en plus de ce qu'il cumule représentant de la Ville au sein de la Société d'histoire des Cantons de l'Est et du Musée du Séminaire; Normand Brault aura en plus le Comité sur la sécurité en matière d'environ-

nement et de biens publics, tout comme Michel Carrier; Guy Couture cumulera en plus de ses responsabilités la fonction de représentant au sein du Bureau du tourisme et des congrès et de l'Association touristique de l'Estrie (ATE), de même que François Dunn; Jean-Yves Laflamme est confirmé de nouveau représentant de la Ville au sein de la SIDAC et de la Corporation du Centre-ville; Alfred Demers aura en plus le comité de planification du développement du mont Bellevue et est confirmé comme représentant au sein de l'Office municipal d'habitation (OMH) et quant à Jacques Jubinville, il se retrouvera en plus au sein de la Régie d'assainissement des eaux que préside le maire Pelletier, et représentera la Ville sur le Comité de suivi du sommet socio-économique.

Des succès partout

Par ailleurs, et comme il a déjà eu l'habitude de le faire devant le

même auditoire dans le passé, le maire Jean Paul Pelletier a profité de la tribune qui lui était offerte pour mettre en évidence les points positifs qui caractérisent Sherbrooke. Il a notamment parlé de la construction, qui a atteint un nouveau sommet de 100 millions \$ en 1986, du dynamisme des industriels, commerçants et professionnels de Sherbrooke, du positivisme des citoyens face à leur ville, en partie grâce à la campagne promotionnelle "Sherbrooke, plus qu'une ville" ayant "largement bénéficié de l'appui des médias locaux".

Intervenant d'autre part en rapport avec le budget de 1987, le maire a tenu à faire remarquer que la taxe d'affaires qui passe de 8,2 à 9 pour cent de la valeur locative constitue une augmentation "juste et raisonnable". Il a indiqué que Sherbrooke se trouvait ainsi à passer de la 15e à la 14e ville ayant la taxe la plus élevée à ce chapitre, "alors que nous sommes la 9e ville en importance au Québec".

Du reste, et malgré tout son enthousiasme face au développement économique futur de Sherbrooke, il n'a pas donné d'indication quant à d'éventuels nouveaux projets qui pourraient être annoncés dans le parc industriel.

Cusseau mécontent

SHERBROOKE (FG) — Le conseiller Laurier Cusseau n'est pas heureux que le maire Jean Paul Pelletier ne l'ait pas nommé sur le comité de planification de développement du mont Bellevue.

Il l'a clairement fait savoir hier soir, au sortir de la rencontre de la Chambre de commerce de Sherbrooke, où le maire en a profité pour annoncer d'autres nominations

parmi ses conseillers. "Je suis bien heureux des autres responsabilités qui m'ont été confiées dernièrement, avec les comités de pension, des assurances et surtout de toponymie. Mais franchement, en toute décence, le maire aurait dû me nommer au sein du comité du mont Bellevue. Le mont Bellevue c'est chez moi ça, c'est dans mon district et j'estime qu'il aurait été de mise que je passe partie de ce comité. En tout cas je suis très déçu et même mécontent".

Entente sur la vente du terrain de l'usine d'épuration

SHERBROOKE (SI) — La Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) et la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente de principe pour la vente, par la municipalité, du terrain de 42,5 acres où sera construite l'usine d'épuration des eaux usées du Sherbrooke métropolitain, en bordure du boulevard Queen nord.

Le litige qui portait sur le prix de vente de cet emplacement semble donc réglé mais le conseil municipal de Sherbrooke devra accepter l'entente avant que la transaction puisse être effectuée.

L'écart entre les parties était imposant: la dernière offre de la SQAE était de 153.000 \$ alors que la Ville demandait plus de 398.000 \$ pour le terrain qu'elle avait acquis en 1968 dans l'intention d'y

permettre le développement industriel.

Les détails de l'entente de principe n'ont pas été dévoilés mais il apparaît clair que les représentants de Sherbrooke ont dû mettre de l'eau dans leur vin. Le montant de la vente sera définitivement inférieur à 300.000 \$.

"C'est moins que 300.000 \$, déclarait hier le maire de Sherbrooke, Jean Paul Pelletier. Il ne semblait pas que ce soit un montant réaliste".

Ce prix avait été établi en se basant sur le coût d'achat du terrain et le montant des taxes non perçues par la Ville depuis 1968. Les évaluateurs de la municipalité estimaient qu'une somme de 5.540 \$ l'acre devait être exigée pour ce terrain situé au nord de la nouvelle voie de contournement.

Aux audiences sur la ligne électrique Radisson-Nicolet-Des Cantons

Des Cantons-Nouvelle-Angleterre fait parler

par Michel MORIN
SHERBROOKE — On aura finalement entendu parler presque autant du projet Radisson-Nicolet-Des Cantons que de la ligne de transmission d'énergie Des Cantons-Nouvelle-Angleterre au cours des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui se sont terminés hier, à Sherbrooke.

Pourtant, la venue de la commission d'enquête du BAPE avait été justifiée par le nombre de producteurs touchés par la construction de la sixième ligne qui, de l'avis de la Fédération de Sherbrooke de l'Union des producteurs agricoles, voulaient se faire entendre de l'organisme gouvernemental.

Le président de l'UPA, Jacques Blais, a expliqué que cet état de fait est attribuable à l'attitude adoptée par les représentants de la société Hydro-Québec dans la construction de la première ligne de transmission d'énergie.

"Il est vrai que certains producteurs ont parlé plus de la première ligne que de celle qui s'en vient. Mais les producteurs ont ainsi voulu expliquer aux commissaires du BAPE de quelle façon se sont comportés les représentants d'Hydro. Les engagements de la société dans la première ligne n'ont pas été respectés et les gens ont voulu le dire au BAPE", de faire remarquer Jacques Blais.

40 pour cent

Les représentants de la société Hydro-Québec se sont montrés très prudents dans leurs commentaires face aux questions posées par le commissaire Michel Gariépy et le président de l'UPA régional qui voulaient connaître l'éventuel rôle de la sixième ligne.

Après quelques "pas de commentaires", M. Normand Legault a expliqué que cette nouvelle ligne de 450 KV servira à alimenter les besoins internes "à pleine capacité en période de pointe".

"En d'autres moments où la sollicitation sera moins grande, elle pourra servir pour acheminer de l'énergie vers la Nouvelle-Angleterre. Disons dans une proportion de 40 pour cent", d'expliquer M. Legault.

Les hésitations des représentants de la société d'État à cette question étaient justifiées par les procédures judiciaires entreprises par l'avocat Guy Bertrand de Québec qui conteste le droit du gouvernement du Québec de légiférer en matière de vente d'énergie à un autre pays, soit aux États-Unis dans le cas présent.

"Il aurait fallu deux autres journées d'audiences pour que l'on se fasse entendre. Avec les réponses fournies par Hydro-Québec, on peut dire que le dossier est aussi mal parti que celui du Poste des Cantons", de juger le président de l'UPA, Jacques Blais, à l'issue des audiences.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Le président de la Fédération de Sherbrooke de l'UPA, Jacques Blais, et le secrétaire général de l'organisme, Clément Lanoue, se sont consultés avant de s'adresser aux commissaires du BAPE.

Le Conseil régional de l'emploi menacé par le gouvernement

par Gilles FISETTE

SHERBROOKE — Le Conseil régional de l'emploi de l'Estrie (CREE) a la nette impression, au moment même où il pouvait commencer à porter des fruits, qu'il ne figure plus dans les plans du gouvernement Bourassa.

La subvention de départ n'a pas été renouvelée pour permettre à l'organisme d'entamer sa deuxième année d'existence. Si bien, que depuis trois mois, le CREE n'a plus aucune ressource financière, a dû renvoyer son personnel et ne maintient à flot ses principaux dossiers que grâce à du bénévolat.

Comme l'explique le directeur général du CREE, M. Maurice Compagnat, il n'y a pas eu de réponse catégorique du gouvernement à la demande de renouvellement de la subvention. Le conseil a été trébuché entre le ministère de la Main-d'œuvre et l'OPDQ. Finalement, on lui a demandé combien il lui en coûterait pour clore tous ses dossiers. Mais même une demande d'une subvention minime lui permettant de franchir cette étape est demeurée lettre morte.

Une rencontre avec le caucus des députés libéraux de la région ainsi que des rencontres privées avec des gens du Parti libéral de la région n'ont également donné aucun résultat jusqu'à maintenant. Selon M. Compagnat, le CREE ne sait même pas si les députés concernés, Mme Monique Gagnon-Tremblay ou M. André Hamel, ont tout simplement relégué aux oubliettes leur dossier ou si l'intervention de ces élus n'a pas donné les résultats escomptés.

Quatre dossiers

Le CREE a été mis sur pied à la suite du Sommet socio-économique de l'Estrie. Il était chargé des dossiers relevant de l'emploi. Sous le gouvernement péquiste, il a reçu un mandat d'au moins trois ans et une subvention de départ de 156.000 \$. La première année a été surtout une période de rodage et de recueil de données permettant l'établissement du portrait de la situation dans quatre dossiers majeurs préoccupant la région, soit la stabilisation de l'emploi dans l'industrie de la construction, la situation dans l'industrie du textile et du vêtement, les jeunes et l'emploi et l'aménagement du temps de travail.

"Et c'est au moment où nous prenions notre envol et étions en mesure de rendre publiques toutes ces données que notre travail est remis en question", de dire M. Compagnat.

Pour pouvoir au moins donner corps à toutes ces recherches et faire en sorte que le travail accompli jusqu'à maintenant n'ait pas été fait en vain, le CREE aurait besoin d'une somme évaluée à environ 25.000 \$. Cette somme couvrirait surtout les frais d'impression des rapports.

Selon M. Compagnat, le conseil d'administration du CREE n'a pas l'intention de se laisser abattre. Et c'est cette volonté de survivre qui explique le bénévolat qui soutient le CREE à bout de bras. La possibilité de dénicher de nouvelles sources de financement ou toutes autres actions permettant la poursuite des activités seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Le CREE fonde également des espoirs du côté de la conférence biennale, l'exercice de suivi du Sommet socio-économique de l'Estrie, un événement qui est sans cesse repoussé mais qui, à la dernière nouvelle, doit se tenir quelque part en avril '87.

Monique Gagnon-Tremblay rencontre le cercle canadien des femmes des Cantons de l'Est

par Guylaine CHARETTE

SHERBROOKE — La députée-ministre de la circonscription de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay, a quitté le caucus libéral des députés régionaux qui s'est tenu hier toute la journée à Sherbrooke pour s'adresser sur l'heure du midi à une centaine de femmes membres du cercle canadien des femmes des Cantons de l'Est.

Les membres du regroupement "apolitique" qui travaille pour la promotion de l'unité canadienne ont eu droit à un portrait de l'administration provinciale depuis l'accession au pouvoir des Libéraux en décembre 1985.

La ministre d'État à la Condition féminine a également parlé des perspectives d'avenir. "Le gouvernement ne ménagera aucun effort pour négocier des conditions qui permettront au Québec de joindre la Constitution canadienne".

Et elle devait ajouter à l'endroit de ses adversaires politiques: "Les débats stériles et partisans entre le fédéral et le Parti québécois font maintenant partie du passé".

De plus, la ministre a souligné la tenue au Québec en octobre cette année du Sommet de la francophonie qui permettrait de renforcer la position de la province à l'échelle internationale.

"En mettant l'accent sur le développement de nos relations économiques et culturelles avec les Franco-Américains, les francophones de l'Europe, de l'Afrique et des pays du Tiers-Monde, nous augmenterons le volume de nos échanges commerciaux avec ces derniers", a noté la conférencière.

Parlant d'économie, Mme Gagnon-Tremblay a évoqué les trois rapports préparés par son gouvernement sur la privatisation, la réglementation et la

révision des fonctions et des organisations gouvernementales. Elle a de plus rappelé la stratégie libérale relativement au développement du potentiel hydro-électrique.

"Mais tous les plans d'avenir relatifs à un développement économique du Québec

doivent s'appuyer sur une politique de développement des ressources humaines", a laissé entendre la députée de Saint-François. Il reste du travail à faire dans ce contexte, la ministre ne le cache pas.

Du côté du dossier de la condition féminine, Mme Gagnon-

Tremblay a rappelé qu'un plan d'action triennal sur le sujet doit être rendu public cette année. Sur la question précise de l'éligibilité au Régime des rentes du Québec pour les travailleuses au foyer, une commission parlementaire sera tenue en 1987.



Monique Gagnon-Tremblay

CLINIQUE DE BRONZAGE U.V.A.
BRONZEM

***** PROMOTION *****

OBTENEZ

DES MINUTES SUPPLÉMENTAIRES!

Si vous optez pour des abonnements de:

200 min. vous obtenez 30 min. en plus
400 min. vous obtenez 45 min. en plus

Nous profitons de cette promotion pour vous informer de l'arrivée de

M. Bertrand Demers

chez nous.

L'offre se termine le 31 janv. 87

Bronzem, à j' aime me faire

bronzer et relaxer!!!

822-2622

LES TOUTELLES

3025, rue King ouest, Sherbrooke

17214x

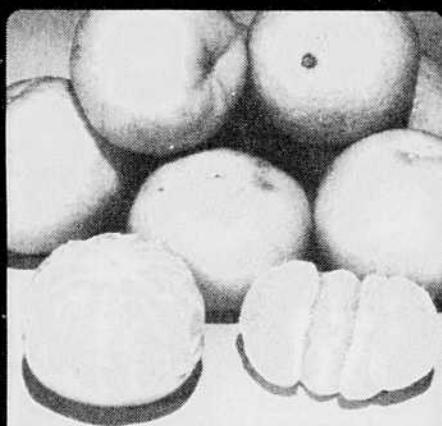
VÉGÉTARIEN

Spéciaux en vigueur du 13 au 19 janvier 1987

Droit réservé de limiter les quantités

...Frais
du jardin

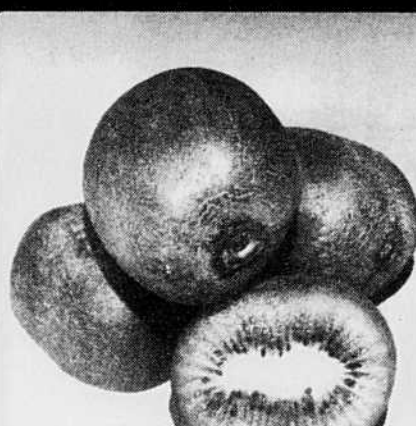
FRUITS ET LÉGUMES



CLÉMENTINES

Pr. Maroc, Canada #1
gros 144

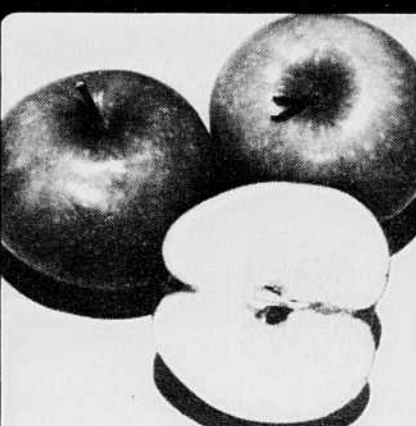
.67
/lb ou 1.48/kg



KIWIS

Pr. Californie, Canada #1
gros 45

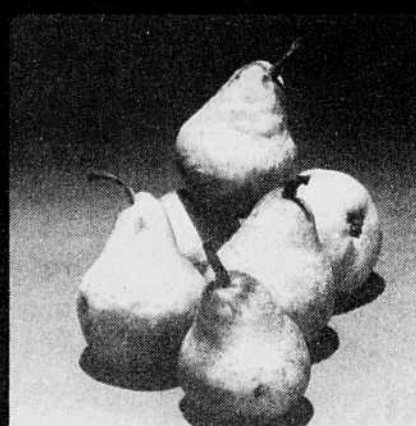
3 pour .97



POMMES "Granny Smith"

Pr. France, Canada #1
sac de 3lb
ou 1.36kg

2.47



POIRES "Rocha"

Pr. Portugal, Canada #1
gros 60-65

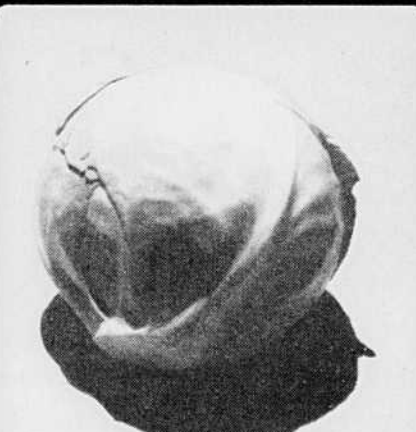
.97
/lb ou 2.14/kg



LAITUE ROMAINE

Pr. États-Unis, Canada #1
gros 24

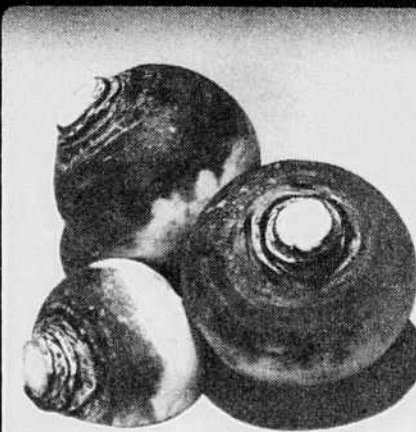
.67



CHOUX

Pr. Québec, Canada #1

.17
/lb ou .38/kg



NAVETS

Pr. Québec, Canada #1

.17
/lb ou .38/kg

ÉPINARDS

Pr. États-Unis, Canada #1
sac de 10 on.

.97

BETTE À CARDE

Pr. États-Unis, Canada #1
gros 24

.97

recette
en magasin

AVOCATS

Pr. États-Unis, Canada #1
gros 36-40

2 pour .97

VRAC

SUPER
AUBAINE

"VAC-O-NUT"

mélange de fruits secs
et noix:

"AU NATUREL"

677 /kg ou 307 /lb

FROMAGES

FROMAGE
"BROMONT"

Camembert Tracy
nature, herbes, poivre

997 /kg ou 452 /lb

FROMAGE
"DESCOTEAUX"

Mozzarella

597 /kg ou 271 /lb

BISCUITS

"VOORTMAN"

"Brownies nuts"
ou
"Délice à la noix
de coco"

327 /kg ou 148 /lb

L'Union des agents de sécurité veut voir Bourassa

SHERBROOKE (GF) — Parce qu'elle croit dans les "chances" — pour elle, ce serait plutôt une malchance; pire: une catastrophe — que le gouvernement Bourassa donne suite à la recommandation du rapport Scowen d'abolir tous les décrets d'ici décembre '88 dont celui régissant les conditions de travail des agents de sécurité, l'Union des agents de sécurité du Québec, section 8922 du Syndicat des métallos unis d'Amérique (FTQ), entend en discuter avec le premier ministre lui-même.

Une rencontre a donc été demandée pour le mois de février et, du côté syndical, on espère convaincre le premier ministre des effets négatifs que ne manquerait pas d'entraîner l'abolition du décret. Des pétitions fortes de plus de 8.000 noms viendront appuyer cette position.

Comme l'explique le président du local, M. Gérard Rousse, quelque 10.000 agents de sécurité sont regroupés dans son syndicat. Il en reste 3.500 qui ne sont pas syndiqués au Québec. La convention collective négociée par le syndicat et les deux associations patronales est étendue à l'ensemble des agents de sécurité par décret. Le présent décret, appliqué depuis '86, prend fin en décembre '88.

Selon le syndicat, il est aisé de comprendre que l'abolition du décret entraînerait immédiatement la fin des acquis actuels pour les non-syndiqués et le retour aux conditions minimales de travail. Et au salaire minimum.

Et par ricochet, par les seules forces du marché, les syndiqués risqueraient de perdre également leurs acquis.

"C'est tout le syndicalisme dans ce secteur d'activité qui serait complètement bafoué", de dire M. Rousse.

Par le décret, les agents de sécurité reçoivent présentement un salaire horaire de 6.70 \$. Différentes primes sont également accordées. Par exemple, pour le port d'arme, pour la sécurité contre les incendies, pour le travail dans un centre psychiatrique, etc. Les agents de sécurité ont droit à trois semaines de congé annuel après onze ans et à quatre jours de maladie remboursables le 10 décembre.

"Nous ferons tout en notre pouvoir pour contrer cette possibilité d'abolition de décret. Décembre '88 est encore loin mais la décision du gouvernement peut se prendre rapidement. Nous ne voulons pas être pris au dépourvu", de conclure M. Rousse.

Correspondants demandés

La Tribune est actuellement à la recherche de journalistes à la pige (correspondants) pour son service des nouvelles dans les municipalités suivantes: East-Angus et Valcourt. Les candidats devront posséder une excellente connaissance du français écrit. Communiquer avec Pierre-Yvon Bégin, chef des nouvelles, au 564-5454.

N.B.

C'est le temps
de faire vos provisions
de vitamine C

avec
oranges juteuses, sans noyau
ou clémentines savoureuses.

*Non disponible aux Promenades des Grandes Fourches

VÉGÉTARIEN

SHERBROOKE: Promenades des Grandes Fourches
50, Jacques Cartier Nord
MAGOG: 930, Principale Ouest

17884x

Fabrication d'autos en compagnie du manufacturier japonais Daihatsu

Projet de Bombardier: Juneau très optimiste

par Yvon ROUSSEAU
VALCOURT — Si la compagnie Bombardier, de Valcourt, affiche une attitude des plus prudentes relativement au projet d'alliance avec Daihatsu, pour la production de mini-voitures et de fourgonnettes commerciales au Québec, la députée de Johnson à l'Assemblée nationale du Québec, Mme Carmen Juneau, fait preuve d'un optimisme débordant.

"C'est vrai que je ne connais pas beaucoup de détails sur les négociations en cours entre la firme Bombardier, de Valcourt, et le fabricant japonais d'automobiles Daihatsu, car on n'en dit pas trop aux députés de l'opposition, mais les échos que j'ai entendus concernant cet important projet sont à l'effet que ça regarde très bien et

que le projet devrait se concrétiser à courte échéance", de commenter Mme Juneau. "Pour moi, il n'y a aucun doute que le projet va se réaliser", de lancer la députée de Johnson. "Il n'y a encore rien d'officiel, de poursuivre la représentante de Johnson à l'Assemblée nationale, mais j'ai su que les négociations étaient dans la bonne voie et je suis drôlement fière que ça se passe dans notre région".

"Arrêtez-vous à penser aux retombées économiques découlant de la présence de deux fabricants d'automobiles dans notre région et des retombées économiques que ça implique, en y ajoutant celles provenant de la sous-traitance", de lancer Mme Juneau.

Rien d'officiel

La firme Inter-Communica, de Montréal, por-

te-parole de Bombardier, a souligné que la compagnie de Valcourt confirme que des négociations ont été engagées avec le fabricant japonais d'automobiles Daihatsu, mais se refuse à plus de commentaires, tant qu'il n'y aura pas d'entente.

"Il n'y a pas encore d'entente formelle", a commenté Mme Hélène Crevier, de l'Agence de relations publiques, responsable du dossier Bombardier.

Par ailleurs, le maire de Valcourt, M. Camille Rouillard, s'est refusé à tout commentaire sur le sujet. "Je n'ai pas eu de discussions avec Bombardier là-dessus et je ne commente pas un sujet si je ne suis pas en possession du dossier", a déclaré le maire.

Selon un quotidien financier de Tokyo, il s'agit d'un projet qui nécessiterait un investissement de l'ordre de 430 \$ millions en dollars canadiens.

3 signatures manquaient pour forcer la tenue d'un référendum sur l'emprunt de 350,000 \$

par Yvon ROUSSEAU
ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON — Seulement 119 électeurs propriétaires éligibles en vertu du code municipal ont apposé leur signature sur le registre de la municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton, lundi soir, de 19 h à 21 h au bureau municipal, lors de l'assemblée des contribuables au sujet d'un règlement d'emprunt de 350,000 \$.

Cinq signatures ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas conformes à ce que prévoit la loi qui régit l'administration municipale.

La nouvelle a été rendue publique hier par le maire de la municipalité, M. Alain Bergeron, qui a rappelé qu'il fallait 122 signatures pour forcer la tenue d'un référendum, visant à autoriser le règlement d'emprunt de 350,000 \$ nécessaire à la réalisation d'un agrandissement important du garage municipal, où un hôtel de ville et une salle municipale seraient aménagés.

"Ca veut dire que le règlement d'emprunt a été approuvé, mais ça ne signifie pas nécessairement que le projet d'hôtel de ville et de salle municipale va se réaliser", de lancer M. Alain Bergeron.

Le maire explique que les autorités municipales peuvent emprunter jusqu'à concurrence de 350,000 \$, mais il ajoute que la municipalité n'ira pas nécessairement de l'avant dans la réalisation du projet.

"Il y aura sûrement réévaluation du dossier par les membres du conseil municipal au cours de prochaines rencontres, a déclaré M. Bergeron, et nous ferons part de la décision prise par les autorités municipales lors de la prochaine séance publique".

"Les membres du conseil devront trancher à

savoir si on construit ou si on ne construit pas", dit-il encore.

Les signatures

Le maire de St-François-Xavier-de-Brompton explique que l'examen minutieux des signatures, en parallèle avec le rôle d'évaluation de la municipalité, a débuté lundi soir, pour se poursuivre hier avant midi.

"Nous avons décelé cinq signatures qui n'étaient pas valides sur les 124 recueillies dans le registre et nous avons compté comme acceptées trois autres signatures illisibles, que nous n'avons pu identifier", de préciser M. Bergeron.

Le maire a déclaré que la décision des autori-

tés municipales se base sur l'article 1061 du code municipal, qui définit clairement les électeurs propriétaires éligibles à inscrire leurs noms. L'ancien secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Camille Frappier, était présent lors de la vérification des signatures, disponible pour répondre à quelques questions que se posaient le maire ou les conseillers municipaux.

Mme Ginette Pépin-Dubreuil, conseillère municipale de St-François-Xavier-de-Brompton, qui a incité la population à se prononcer contre le projet de construction d'un hôtel de ville et d'une salle communautaire, a dit n'être pas officiellement au courant du résultat du recensement des signatures et elle s'est refusée à tout commentaire sur la question.

Accueil d'immigrés Action Fraternité Internationale craint des réactions négatives

SHERBROOKE (GF) — Action Fraternité Internationale, un organisme relevant de Caritas-Sherbrooke et oeuvrant à l'accueil d'immigrés en sol estrien, dit souhaiter que les récents événements entourant l'arrivée massive d'immigrés turcs n'aient pas d'effets négatifs.

L'organisme se dit disposé à apporter sa collaboration dans ce dossier pour favoriser l'accueil des vrais réfugiés.

Comme l'explique le directeur de l'organisme, l'abbé Bruno Dandenault, un télégramme a été envoyé récemment au ministre canadien de l'Immigration, M. Benoit Bouchard.

Dans ce télégramme, Action Fraternité Internationale dit déplorer "les conditions actuelles d'arrivée de nombreux étrangers ayant un statut mal défini. Nous craignons que l'entrée incontrôlée d'immigrants ne suscite des réactions négatives dans la population et fasse oublier l'objectif essentiel des engagements internationaux du Canada, soit la protection des réfugiés."

L'organisme, en accord avec l'imposition de visas aux ressortissants turcs et de quatre pays africains, dit souhaiter que "toutes ces mesures nouvelles mises en place pour assurer un meilleur contrôle des entrées ne restreignent en aucune façon l'ouverture du Canada envers les véritables réfugiés."

Déjà, d'indiquer l'abbé Dandenault, l'organisme a établi des contacts avec l'association montréalaise des Tamouls et il serait possible d'accueillir en Estrie cinq familles.

Assurance-chômage Fraudes en hausse en Estrie en 1986

SHERBROOKE (GC) — Les fraudes à l'assurance-chômage en 1986 pour le territoire desservi par les enquêteurs et le personnel de soutien de la Commission Emploi et Immigration à Sherbrooke s'élèvent à 1,433,245 \$ en trop payé, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 1985.

Durant l'année 1986, 76 prestataires ont été condamnés par les tribunaux à des amendes totalisant 76,160 \$. La Commission a aussi poursuivi neuf employeurs qui ont été condamnés pour avoir émis de faux relevés d'emplois afin de permettre à des bénéficiaires de retirer des prestations.

Un de ces employeurs a été condamné à une amende de 9,000 \$. De plus, 66 prestataires devront comparaître sous peu. La Commission Emploi et Immigration a également imposé à 1,581 prestataires des amendes pour un montant de 138,811 \$, soit une augmentation de 14 pour cent comparativement à 1985.

Dans un communiqué, les responsables de la Commission précisent que "les tribunaux se montrent de plus en plus sévères envers les employeurs et les prestataires qui essaient de frauder l'assurance-chômage".

S O L D E

de janvier

20% sur accessoires tels que: Mitaines, Tuques, Bas, Collants, Sous-vêtements, etc...

40%

50% sur marchandise sélectionnée



No. carte verte 11981

Polo



Ralph Lauren **clément**

"L'extravagant magasin pour enfants"

Tourelles 3025, rue King ouest, Sherbrooke

LE DESIGN

abordable

Garde-robe.

Réservez une place de choix à vos vêtements grâce à cette élégante armoire de style scandinave, en mélamine blanche.

219\$.

(L 39" x P 20" x H 71").

Étagère

En mélamine blanche ou grise. Pratique et fonctionnelle.

(L 29" x P 11" x H 71")

69\$.

Sur mention de l'annonce seulement

Spécial d'ouverture*

à notre nouveau magasin de

SHERBROOKE

Centre commercial Les Tourelles
3025, rue King Ouest
(819) 564-4417

* Valable au magasin de Sherbrooke seulement.

FRANCHISES DISPONIBLES

(514) 271-0625

1. Commode 6 tiroirs.

Ou l'espace s'associe à la pureté des lignes. En mélamine blanche ou grise (L 29" x P 15" x H 40"),

129\$.

2. Commode 4 tiroirs.

Pour ranger en beauté. En mélamine blanche ou grise (L 29" x P 15" x H 28"),

99\$.

3. Table de chevet.

Pour joindre l'utile à l'agréable, sur roulettes, en mélamine blanche ou grise,

74\$.

Ensemble

très pratique et fonctionnel. Bureau, 149\$. Classeur, 175\$. Retour sur roulettes, 99\$.

Choix de mélamine blanche ou noire

L'ensemble en spécial sur mention de l'annonce

389\$.

Chaise KIT ROLL, 212\$.

Struc-Tube, c'est une ligne complète de meubles pratiques, beaux et fonctionnels, conçus par les meilleurs fabricants européens et importés à des prix tout à fait abordables. Nos magasins sont situés près de chez vous. Votre satisfaction est garantie, sans condition.

Accessoires non inclus. Prix en vigueur jusqu'au 31 janvier 1987 ou jusqu'à épuisement des stocks.

STRUC-TUBE

TORONTO

- 199 Avenue Road (416) 927-8252
- 63 Wellesley St. East (corner Church St.) (416) 964-9106

JOLIETTE

453, rue de Lanaudière (514) 755-1116

VILLE DE LASALLE

7077, Boul. Newman Carrefour Angrignon (514) 365-5100

LAVAL

Centre Laval (514) 682-1544

LONGUEUIL

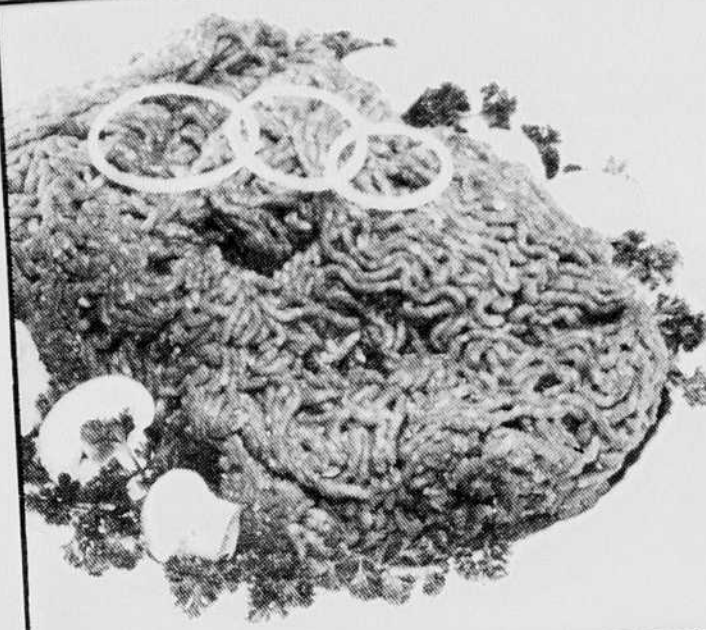
Place Longueuil (514) 670-1772

MONTRÉAL

- 2081, rue Ste-Catherine ouest (514) 934-5488
- 289, rue Sherbrooke ouest (514) 844-4608
- 3782, rue St-Denis (514) 282-1666
- 3999, rue St-Denis (annexe) (514) 288-9817



Boniprix

BOEUF HACHÉ
Ordinaire

1,94 \$/kg

88¢ /lb



LONGES DE PORC FRAIS
Portion des côtes
Environ 1,4 kg

2,16 \$/kg

98¢ /lb

LONGES DE PORC FRAIS
Portion du filet
Environ 1,4 kg

2,60 \$/kg

1,18 \$/lb

CÔTELETTES DE PORC FRAIS
Coupe du centre

4,59 \$/kg

2,08 \$/lb

ÉPAULE DE PORC
Fumée, désossée
LAFLEUR

6,13 \$/kg

2,78 \$/lb

BACON SANS COUENNE
IGA

Paq. 500 g

2,68

On a l'tour de vous satisfaire

Du 13 au 17 janvier 1987



JUS DE FRUITS OASIS

Format 1 L

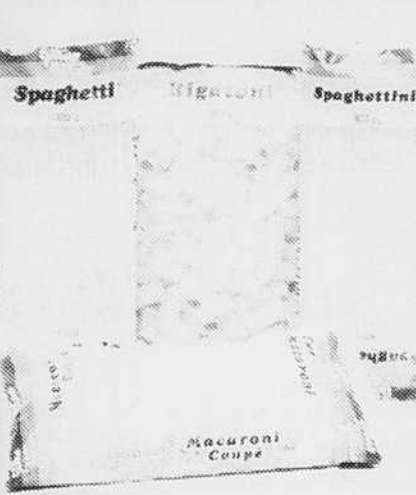
89¢



PÂTE DE TOMATES SUCCES

Boîtes 156 mL

4/1,00



PÂTES ALIMENTAIRES
5 variétés
GATTUSO

Cello 800 g

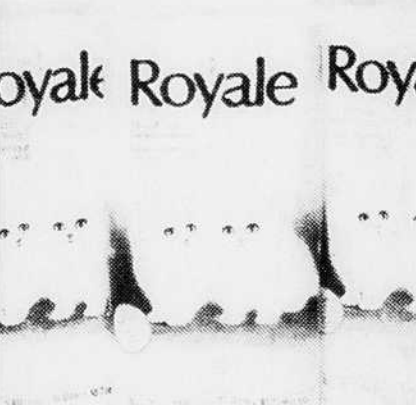
98¢



JUS DE POMME
Pur FBI

Pot 1,36 L

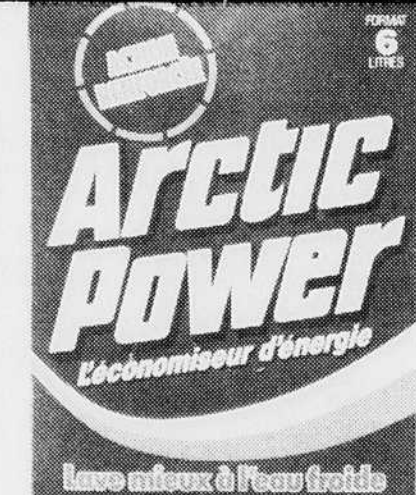
89¢



PAPIER HYGIÉNIQUE FACELLE ROYALE

Paq. de 8 roul.

2,99



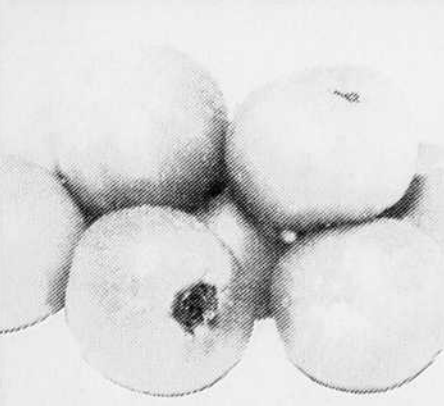
DÉTERGENT ARCTIC POWER

Boîte 6 L

3,69

Prix en vigueur du mardi 13 janvier au samedi 17 janvier 1987. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

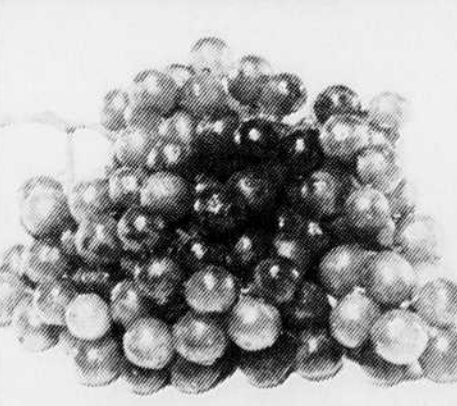
Fruits et Légumes



TOMATES ROUGES
Produit de la Floride
Canada no. 1
Gros 6 x 6

1,96 \$/kg

89¢ /lb



RAISINS VERTS PERLETTE
Produit du Chili

4,39 \$/kg

1,99 \$/lb



ÉCONOMISEZ 40¢

DINER MACARONI AU FROMAGE KRAFT
Boîte 225 g

Prix annoncé: 3/1,59\$

Valable dans tous les supermarchés IGA du 13 au 17 janvier 1987 seulement. Limite d'un bon par client.

3/1,19 Avec ce bon

IGA NIELSEN 4514065H

IL Y A UN SUPERMARCHÉ IGA PRES DE CHEZ VOUS

THETFORD MINES
Cooprix IGA
Thetford
520 boul. Smith S.

SHERBROOKE
Marché Dunant
1541, rue Dunant

EAST ANGUS
Supermarché
Blouin

PLESSISVILLE
Co-op
Plessisville
1971, rue Blouin

FLEURIMONT
Aubaines Plus
Fleurimont
2240, rue King est

SUTTON
35, rue Principale
Nord

COOKSHIRE
Alimentation
Cookshire Inc.
115, Principale O.

WINDSOR
Supermarché
Grégoire
14, rue Principale

ROCK ISLAND
16, rue Principale

COATICOOK
Aubaines Plus
Coaticook
265, rue Child

ST-ELIE D'ORFORD
Marché Clément
1065, route 220

Suite à des délais de livraison et/ou aux variations climatiques de certaines régions, des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent survenir. Si cette situation devait se produire, votre marchand IGA veillerait à ce que chacun de ses clients soit entièrement satisfait.

Commissariat intéressé au programme de développement des collectivités

Capitaux demandés pour le territoire de Coaticook

par Jacques BOUCHARD
COATICOOK — Malgré l'imbroglio politique entourant le programme fédéral de développement des collectivités (nouvelle société-clé), la Corporation de développement économique régional de Coaticook présentera sous peu un projet visant l'obtention du dit programme a déclaré M. Yves Dallaire, commissaire industriel.

Le comité exécutif de la Corporation a donc décidé que malgré le fait que le programme ne soit pas encore opérationnel et que les critères d'admission n'aient pas encore été définis de façon définitive, un dossier sera tout de même préparé par le commissaire et remis au ministère concerné.

Rappelons que ce programme permettrait d'obtenir des capitaux de risque pour venir en aide aux entreprises, dans le cadre d'une entente

fédérale-provinciale qui n'a pas encore abouti. Selon M. Dallaire tout porte à croire que le programme serait administré d'une façon unilatérale par le gouvernement fédéral.

Concertation régionale

Au nom de la corporation, M. Dallaire se dit persuadé que l'obtention d'un tel programme sera politique, et s'assurera donc le soutien des principaux intervenants du milieu, plus précisément M. François Gérin, député fédéral de Mégantic-Compton, qui sera le premier à être informé des principaux développements du projet et en recevra une copie.

Enfin, étant donné que le programme n'a pas encore été appliqué au Québec, M. Dallaire soutient que Coaticook devrait avoir les mêmes chances que les municipalités d'autres régions.

Si le dossier de la corporation reçoit l'approbation du gouvernement, cette initiative pourrait amener l'attribution d'une subvention se chiffant aux alentours de 250 000 \$ annuellement. Cette dernière pourrait être accordée successivement sur plusieurs années, selon les besoins et l'évolution des besoins du milieu.

Bas salaire

Près de 66 pour cent des emplois de la région sont concentrés dans des industries de textile et de vêtements, précise le commissaire, et la région présente une moyenne de salaire très basse, ce qui a des conséquences très graves sur l'économie régionale.

La région a besoin de capitaux pour s'en sortir et ce sera sur cet état de fait que le dossier sera élaboré, a-t-il conclu.

Barrage au lac Boissonneault Participation financière accrue des intéressés

par Michel MORIN
ST-CLAUDE — Tous les intervenants impliqués dans la construction d'un nouveau barrage au lac Boissonneault ont accru leur participation financière au projet, ce qui fait dire aux responsables de l'Association des riverains que le but est maintenant proche.

Tel est le résultat tangible qui a découlé de la réunion tenue plus tôt cette semaine entre les intervenants afin de donner un nouveau souffle au projet qui traîne depuis maintenant plusieurs années.

Mises de fonds

De l'avis du vice-président de l'Association des riverains du lac Boissonneault, Renald Paquin, cette rencontre a été profitable dans la mesure où les mises de fonds ont sensiblement augmenté.

Une participation financière accrue du milieu était d'ailleurs un des arguments servis par le député de Richmond et whip en chef du gouvernement, Yvon Vallières, pour améliorer les chances de réussite du projet.

Améliorations

"Tous les participants ont aug-

menté leur contribution. La ville de Windsor, le Canton de Windsor, la société Domtar, la municipalité de St-Claude et l'Association des riverains ont mis plus d'argent dans ce projet".

"En tout, nous avons maintenant 325 000 \$, sans compter l'éventuelle participation financière de Canards Illimités qui pourrait s'impliquer dans le dossier", d'expliquer le vice-président de l'organisme.

Une autre rencontre est d'ailleurs prévue au mois de février pour finaliser le projet, lequel sera ensuite livré entre les mains du député de Richmond, Yvon Vallières et les représentants de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

"Le dossier sera piloté par Yvon Vallières et l'OPDQ devant le Conseil du trésor. Pour une fois, on peut dire que nous sommes près du but", d'ajouter M. Paquin.

Coaticook: le chef de police prendra sa retraite en avril

COATICOOK (JB) — M. Jean-Paul Lemay, directeur du service de police et des incendies de Coaticook, a annoncé lundi soir au conseil de ville qu'il prendrait sa retraite à compter du 30 avril prochain, après plus de 40 ans au service de la population.

C'est avec le sentiment du devoir bien accompli et aussi avec un peu de nostalgie que le chef a annoncé à la population de Coaticook qu'il allait prendre sa retraite à la fin d'avril.

M. Lemay a entrepris sa carrière en 1947; il assumait alors les fonctions de constable au taux horaire de quarante sous l'heure, et à raison de 60 heures par semaine.

Il a été nommé au poste de premier ser-

gent en 1949, fonction qu'il a assumée jusqu'en 1971. Il occupe depuis le poste de directeur du service de police.

Le directeur a déjà plusieurs projets en tête concernant son emploi du temps. Il songe particulièrement à s'impliquer au niveau du développement touristique de la ville.

"Je ne l'aime pas, la ville de Coaticook, je l'adore, et on a tout à gagner à la faire connaître davantage", précise-t-il. Il a aussi quelques projets concernant la musique, se qualifiant de mélomane spécial.

recteur du service de police.

Le directeur a déjà plusieurs projets en tête concernant son emploi du temps. Il songe particulièrement à s'impliquer au niveau du développement touristique de la ville.

"Je ne l'aime pas, la ville de Coaticook, je l'adore, et on a tout à gagner à la faire connaître davantage", précise-t-il. Il a aussi quelques projets concernant la musique, se qualifiant de mélomane spécial.

M. Lemay explique que le contact direct avec la population a sans doute été la partie la plus intéressante de ses fonctions, et ce rôle, il entend continuer à l'assumer par différentes activités.

Enfin, le chef tient à remercier d'une façon particulière la direction municipale qui l'a toujours appuyé au fil des ans, et bien sûr, tous les employés municipaux avec lesquels il a étroitement travaillé.



Jean-Paul Lemay

Usage du tabac limité dans les institutions de santé d'Asbestos

ASBESTOS (HR) — Les institutions de santé de la ville d'Asbestos ont enjoint le pas dans l'application de la nouvelle loi provinciale sur l'usage limité du tabac dans les édifices publics.

Le Centre local de services communautaires (CLSC) La Chaumière a pris le taureau par les cornes en limitant l'usage du tabac aux portiques avant et arrière de l'établissement gouvernemental.

L'application du nouveau règlement est déjà bien établie avec des affiches d'interdiction de fumer accolées à plusieurs endroits, et la collaboration des employés à la sensibilisation des bénéficiaires.

"Tout le monde a bien collaboré ici, puisque la loi n'oblige même pas l'interdiction de fumer dans les locaux de travail. Au CLSC La Chaumière, on comptait environ 90 pour cent de non-fumeurs", d'expliquer l'agent d'information Michel Tremblay, qui a vu sa consommation personnelle de cigarettes diminuer de moitié avec l'application rigoureuse du règlement par ses confrères de travail.

De son côté, le Centre hospitalier d'Asbestos fera preuve de plus de tolérance en permettant aux fumeurs de se griller une cigarette dans les salles de rapport, les salles de séjour, la cafétéria, le casse-croûte ainsi que dans les chambres affectées aux soins prolongés.

"C'est dur pour un malade alité à la journée longue de ne pas fumer. On va se montrer tolérant, tout en demandant un effort aux malades pour qu'ils diminuent leur consommation de cigarettes", a confié le directeur général de l'établissement de santé, M. Paul-Aimé Jacques.

Le public sera aussi invité à collaborer, grâce à des affiches entre autres.

Pour leur part, la commission scolaire de l'Asbesterie et la ville d'Asbestos adopteront des règlements dans ce sens d'ici quelques semaines.

Les omnipraticiens refusent d'être de l'inauguration

MAGOG (YR) — Les médecins omnipraticiens oeuvrant au centre hospitalier La Providence de Magog ont refusé de participer à la cérémonie d'ouverture officielle du Foyer du Sacré-Coeur de cette ville, lundi. C'est la ministre de la Santé et des Affaires sociales du Québec, Mme Thérèse Lavoie-Roux qui présidait la cérémonie d'ouverture.

"Cette action des omnipraticiens n'est aucunement dirigée contre le nouveau centre d'accueil, a précisé le Dr Lucie Marchand, porte-parole des omnipraticiens de Magog, et nous voulons seulement exprimer à la ministre notre mécontentement dans le dossier de la rémunération des tâches administratives".

L'Association des médecins omnipraticiens de l'Estrie (AMOE) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) ont enclenché récemment un mouvement provincial de protestation pour forcer le gouvernement à s'asseoir à la table et à négocier la rémunération des activités administratives.

Le Dr Marchand a indiqué que les omnipraticiens assument bénévolement les tâches administratives, en dépit de l'engagement du gouvernement de les rémunérer.

Depuis quelques semaines, les omnipraticiens de l'Estrie ont interrompu leur participation aux comités administratifs des hôpitaux.

Les omnipraticiens de Magog veulent rassurer les résidents du Foyer du Sacré-Coeur en précisant qu'ils continueront de leur prodiguer des soins et que leur geste ne peut, en aucun cas, être considéré comme l'expression d'un désaveu à l'endroit de la direction du centre d'accueil.

Cumberland

Tout est Tellement Tentant!

WHITE SWAN
MOUCHOIRS

36% DE RABAIS

79¢

BTE DE 200

WISK
DÉTERGENT À LESSIVE LIQUIDE 1 LITRE

29% DE RABAIS

REG. \$3.45

2.44

64% DE RABAIS

VIDAL SASSOON
SHAMPOOING OU REVITALISANT

RECEVEZ 200ml GRATUIT

2.39

LISTERINE
ANTISEPTIQUE

750ml

3.69

MR. RASOIR
RASOIRS JETABLES

POT DE 24

REG. \$3.99

2.49

Département de Cosmétiques

44% DE RABAIS

MAYBELLINE
MASCARA 'GREAT LASH'

REG. \$3.59

1.99

FLIRT
SHAMPOOING COLORANT EN GEL

REG. \$3.87

2.99

PLAYTEX
TAMPONS

POT DE 30

REG. \$5.49

4.29

JOHNSON
POUDRE POUR BEBE

700g

3.39

La semaine 'DIÈTE'

DEXATRIM
CAPSULES POUR DIÈTE

POT DE 36

5.99

FRUIT & FIBRE
CERELES

450g

1.88

EGAL
EDULCORANT HYPOCALORIQUE

50 SACHETS OU 100 COMPRIMÉS

1.99

NUTRI-DIÈTE
REPAS-DIÈTE

POUDING 20 SACHETS
LAIT BATTU 18 SACHETS

8.59

ANTIPHLOGISTINE
ONGUENT

120 ml

REG. \$3.99

2.99

21% DE RABAIS

CORICIDIN-D
DÉCONGESTIONNANT

50% BONUS

36 COMP.

REG. \$3.66

2.88

SHIELDS
CONDOMS LUBRIFIÉS

BTE 12

3.99

VITAMINE E
400 I.U. SYNTHÉTIQUE

100 CAPSULES

1.66

PRODUITS DE QUALITÉ CUMBERLAND

SOIE DENTAIRE

100 VERGES

1.97

BOULES DE QUATE
FORMAT BONI

POT DE 350

99¢

ENGLISH LEATHER
DESODORISANT EN BATON

75g

1.88

LES PROMENADES KING
SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE
Gabriel A. Zako prop.

GALERIES QUATRE-SAISONS
SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE
Louis Abella prop.

COATICOOK
28, RUE CHILD

OUVERT LE DIMANCHE
Louis Abella prop.

CLUB DE L'ÂGE D'OR CUMBERLAND
Aux personnes de 55 ans et plus

5% DE RABAIS

Informez-vous à votre pharmacien

Prix valables du 14 au 21 janvier 1987 ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client. Les photographies figurent à titre d'illustration seulement. Prix en vigueur au comptoir seulement.

Inauguration des nouveaux locaux: l'APCHQ mise sur le dynamisme des intervenants

DRUMMONDVILLE (RJ) - L'Association professionnelle des constructeurs d'habitation du Québec a maintenant son propre bureau à Drummondville.

C'est en présence d'une quarantaine d'invités, dont le maire Serge Ménard et les députés du comté, Jean-Guy Guilbault et Jean-

tervenants du secteur de l'habitation à leur mutuel avantage dans un but de coopération et le tout afin d'atteindre des objectifs béné-

André Jolin, Jean-Guy Forest, Patrice Hénault, Guy Veillette, Louis E. Vigneault, Daniel Schanck et Jean-Guy Turgeon.

Il est à noter que les bureaux de l'APCHQ sont situés au 2950 du boulevard Lemire, suite 202.



(Photo La Tribune par Richard Jean)

C'est le maire de Drummondville, M. Serge Ménard, qui a été invité à procéder à la traditionnelle coupe du ruban qui marquait l'inauguration officielle des bureaux de l'APCHQ région Centre du Québec. Il était entouré des députés Jean-Guy Guilbault et Jean-Guy St-Roch, ainsi que des président provincial et régional de l'association, MM. Armand Houle et Jean-Guy Guèvremont.

Guy St-Roch, que le président régional, Jean-Claude Guèvremont a annoncé l'ouverture officielle des nouveaux locaux pour le Centre du Québec.

Dans un bref discours, M. Guèvremont a indiqué que l'APCHQ, région Centre du Québec, entend offrir à ses membres les mêmes services et avantages à l'instar des 12 autres régionales qui forment l'association à travers le Québec.

"L'APCHQ mise sur le dynamisme des gens d'ici pour unir les in-

tervenants à la communauté," a-t-il souligné.

Déjà, a-t-il ajouté, des activités sont en préparation pour les entrepreneurs et la population en générale. Entretemps, il invite les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs spécialisés, les fournisseurs et autres associés au domaine de l'habitation à rejoindre les rangs de l'APCHQ.

M. Guèvremont a finalement profité de l'occasion pour présenter le conseil d'administration provisoire de l'association qui est constitué de MM. Paul-

Procès Debigaré-Desmarais

Les co-accusés racontent les dernières heures du petit Daniel

par **Gérald PRINCE**

DRUMMONDVILLE - Dans des déclarations mises en preuve au procès devant jury hier à Drummondville, les co-accusés Jocelyne Debigaré et Jacques Desmarais ont raconté chacun à leur façon les dernières heures vécues par le petit Daniel Blouin, 3 ans, le 2 août 1986.

Mme Debigaré, 28 ans, et son concubin, Desmarais, 31 ans, sont accusés d'homicide involontaire coupable sur le petit garçon qui allait avoir 4 ans le 6 août.

Mme Debigaré a raconté que ses deux enfants, Eric et Daniel, étaient insupportables et l'empêchaient de dormir depuis une quinzaine de jours. Au début de l'après-midi du 2 août, elle avait pris Daniel par les deux bras, l'a levé de terre et l'a assis rudement. Au cours de ces mouvements, il s'est cogné la tête contre une porte. Il s'est mis à pleurer; sa mère l'a fait basculer dans ses bras et, à deux reprises, la tête de l'enfant a heurté le plancher. Vers 14 heures 30, sa mère a trouvé l'enfant les yeux vitreux et a tenté de le ranimer avec de l'eau froide et de la glace jusqu'à l'arrivée de l'ambulance vers 17 heures.

Quant à Jacques Desmarais, qui est revenu de Drummondville vers 16 heures ce jour-là, affirme-t-il, Jocelyne Debigaré lui a dit de corriger les enfants, parce qu'ils ne l'avaient pas écoutée. Il dit avoir pris Daniel par les bras et de l'avoir fait tomber sur le dos sur le plancher, ce qui a fait "un petit

boum, pas un gros boum", a-t-il précisé. Par la suite, il dit avoir participé aux manœuvres à l'eau froide et à la glace pour ranimer l'enfant. Comme aucune amélioration ne se faisait sentir, l'enfant a été transporté à l'hôpital Ste-Croix et de là, au CHU de Sherbrooke où il est décédé dans la nuit suivante, malgré une opération d'urgence par trépanation.

Outre ces incidents, Mme Debigaré a raconté ses problèmes matrimoniaux avec son mari, Alain Blouin, au cours de leurs dix années de vie conjugale. Trois enfants sont nés, dont l'un est handicapé sévèrement. Quant aux deux autres, Eric et Daniel, ils ont été souvent corrigés, rarement battus. Après plusieurs séparations et reprises de vie commune, Mme Debigaré a finalement mis son mari dehors le 11 juillet, environ 3 semaines avant la mort de Daniel, et a commencé à vivre avec Jacques Desmarais, qui avait déjà un fils.

Médecin légiste

Le Dr Claude Pothel, médecin lé-

giste de Montréal, a décrit les résultats de l'autopsie conduite sur le corps du petit Daniel Blouin. A son avis, l'enfant est mort d'un oedème au cerveau et d'une hémorragie méningée, causée par des coups que l'enfant a reçus à la tête ou après avoir été secoué vigoureusement par un adulte. Pour le médecin, même s'il n'y a pas eu de fracture du crâne, l'enfant a reçu des chocs suffisants pour que des vaisseaux sanguins se rompent à proximité du cerveau et que l'épanchement de sang provoque une compression du cerveau et une paralysie.

Pendant une couple d'heures, le médecin a décrit en détail les nombreuses traces de coups perçus sur le corps de l'enfant, coups qu'il a décrit comme récents, mais non graves. Quant à la blessure à la tête, il ne peut dire si elle est la conséquence d'un coup direct, d'un contrecoup ou de façon plus lointaine du syndrome de l'enfant secoué, qui, provoquant une rotation du cerveau, peut amener ces bris de vaisseaux sanguins et par le fait même la mort.

Outre le Dr Pothel, la Couronne a fait comparaître des policiers enquêteurs de la Sûreté du Québec, les agents Gilles Lemieux, Jean-Paul Prince et Paul Rancourt, qui ont déposé et lu mot à mot les déclarations des co-accusés, soit un

total de 35 pages manuscrites, grand format.

Témoin-surprise

Finalement, la Couronne a appelé en toute fin d'audience un témoin-surprise, une jeune femme d'Acton-Vale, Josée Dupont, 20 ans, qui a contredit un passage de la déclaration de Desmarais: elle a soutenu que le 2 août, date de l'hospitalisation du jeune Blouin, Desmarais avait passé toute la journée à son domicile de Wickham, alors que ce dernier a déclaré être retourné chez lui, au Camping des Sources seulement vers 16 heures.

Le procès se continue ce matin devant le juge Fraser Martin et un jury composé de 7 femmes et de 5 hommes. La Couronne doit en principe continuer sa preuve ce matin, mais il semble bien, par les témoignages entendus hier, qu'il ne lui reste que peu de témoins. Hier, le jury a adressé deux questions au juge: la première pour savoir quel traitement médical commande de donner des coups sur une personne et la seconde pour savoir si le jeune Daniel Blouin a été opéré au crâne peu avant sa mort. Le juge a mis en réserve la première question, mais a fait savoir que les témoins répondraient à la deuxième ultérieurement.

Détecteurs de fumée obligatoires à Windsor

par **Claude CORRIVEAU**

WINDSOR — La Ville de Windsor vient d'adopter un règlement obligeant tous les propriétaires à faire l'installation de détecteur de fumée.

Le règlement est déjà en vigueur et tous les unités de logement devront obligatoirement être munis d'un avertisseur de fumée, et en état de fonctionner, au plus tard le premier juillet 1987.

L'inspecteur en bâtiment de la municipalité sera chargé de faire la vérification et de faire respecter ce règlement. Le règlement municipal stipule également que des amendes allant de 20 à 300 \$ peuvent être imposées aux contrevenants, ou à défaut de paiement un emprisonnement pour une période maximale de deux mois.

De plus, il incombe aux propriétaires de voir à ce qu'un détecteur de fumée soit installé. Toutefois, l'entretien doit être fait par le locataire du logement, s'il y a lieu.

Projets subventionnés à Magog et Lac-Mégantic

MAGOG — Grâce à son projet de création d'emplois chez les jeunes, le Syndicat des enseignants de l'Estrie (SEE) a accepté de subventionner deux projets de Magog en 1987, soit la Maison des jeunes et le Centre de transition l'Élan. La nouvelle a été rendue publique hier, en fin d'après-midi, par M. André René, directeur de la zone de Magog du SEE, au cours d'une conférence de presse à la Maison des jeunes.

La subvention à la Maison des jeunes permettra l'embauche d'un animateur pour une période de 21 semaines. Cet organisme avait dû fermer temporairement ses portes l'automne dernier, l'aide gouvernementale anticipée n'ayant pas été reçue.

La deuxième subvention permettra au Centre de transition l'Élan, de Magog, de maintenir ses activités du programme de croissance personnelle et de vie communautaire, de façon à répondre aux intérêts et besoins manifestés par les usagers et les usagères. M. René a rappelé que le Centre de transition l'Élan est une ressource alternative et communautaire en santé mentale, avant comme objectif ultime le maintien et la réinsertion de personnes vivant des difficultés d'ordre psychiatrique ou émotionnel.

Au cours de la conférence de presse, le directeur de zone du SEE a souligné qu'en mai dernier, les membres du Syndicat des enseignants avaient accepté de doubler leurs cotisations à ce fonds, ce qui permettra de subventionner seize nouveaux projets pour l'année en cours et deux projets qui ont atteint d'excellents résultats, l'an dernier.

Par ailleurs, le Sommet des Cantons, l'organisme qui gère le programme d'aide à la création d'emplois chez les jeunes institué par le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie (SEE) a remis deux importantes subventions, totalisant 12,000 \$, à deux organismes sans but lucratif de Lac-Mégantic.

D'une part, la Maison des jeunes a reçu 6,000 \$, octroi qui permettra au regroupement de bénéficier des services d'un animateur permanent pour une durée minimale de 20 semaines.

L'animateur veillera notamment à l'organisation d'activités pour les jeunes de 13 à 17 ans qui fréquentent l'établissement, situé au deuxième étage du garage municipal de l'endroit.

La Maison des jeunes est ouverte 20 heures par semaine et entre 150 et 275 personnes fréquentent l'endroit à chaque fin de semaine.

Le centre d'enracinement La Défriche, un lieu d'accueil ouvert aux jeunes et aux adultes de la région désireux d'entreprendre une démarche de croissance personnelle, a reçu l'autre part du gâteau. La somme de 6,000 \$ doit servir à la finition intérieure du centre d'accueil déjà existant. L'établissement est situé aux abords du lac Trois-Mille dans la municipalité de Sainte-Cécile de Whitton.

Prix en vigueur du mardi 13 janvier au samedi 17 janvier 1987. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

BOISSONS AUX FRUITS ROUGE-MONT

99¢

POT 1,82 L

SAUCE TOMATE HUNT'S

3/1,00

BOÎTES 213 mL

BUDGET

PAPIER HYGIÉNIQUE BLANC BUDGET

99¢

PAQ. DE 4 ROUL.

Bonichois

POULETS FRAIS

CATÉGORIE CANADA "A" MOINS DE 2 kg

218 99¢ /lb

POITRINES DE POULET FRAIS AVEC DDB

439 1,99 \$/lb

240 1,09 \$/kg

ÉPAULE DE PORC FRAIS PARTIE DU PALERON

304 1,38 \$/lb

BACON SANS COUENNE MAPLE LEAF

2,98

PAQ. 500 g

ON S'OCCUPE DE VOUS

Ultra-Moelleux Moist-Plus

MÉLANGE À GÂTEAU ULTRA-MOELLEUX MONARCH

2/89¢ SACHETS 240 g

CAVALIER Macaroni

PÂTES ALIMENTAIRES Macaroni coupe ou long, spaghetti, spaghettini, vermicelle long CATELLI

79¢ BOÎTE 500 g

CAVALIER

CHAMPIGNONS MORCEAUX ET TIGES CAVALIER

59¢ BOÎTE 284 mL

Bright's

JUS DE TOMATES CANADA DE FANTAISIE BRIGHT'S

2/1,00 BOÎTES 540 mL

Fruits et légumes

CLÉMENTINES PRODUIT DE L'ESPAGNE OU DU MAROC

1,70 \$/kg

77¢ /lb

LAITUE ICEBERG PRODUIT DES ÉTATS-UNIS CANADA NO. 1 GROSSEUR 24

89¢ CH.

Suite à des délais de livraison et/ou aux variations climatiques de certaines régions, des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent survenir. Si cette situation devait se produire, votre marchand Bonichois veillera à ce que chacun de ses clients soit entièrement satisfait.

COMPTON Marché Bourgault Enr. 8, rue Hatley

WICKHAM Rosaire Mathieu Inc. 859, rue Principale

DRUMMONDVILLE Epicerie Irénée Fleury 143 St-Damien

WEEDON A.R. Dumas Inc. 334 St-Javier

AYER'S CLIFF Marché G.D. Houde Inc. 1118, rue Main

SAWYERVILLE J.A. Lowry Ltée 2, rue Cookshire

SHERBROOKE Marché Therrien Inc. 48, rue King Est

ST-GERMAIN DE GRANTHAM Yvon Lambert Inc. 291, rue Notre-Dame

BONICHOIX C'EST TOUT PRÈS!

Aussitôt après l'annonce du départ de Bergeron

Thetford-Mines: course à la mairie déjà amorcée

par Pierre SÉVIGNY

THETFORD-MINES — Le maire Marc Bergeron de Thetford-Mines vient tout juste d'annoncer son intention de ne pas solliciter un renouvellement de mandat au mois de novembre 1987 que déjà la course à la mairie est amorcée.

D'une part, le conseiller du district électoral St-Maurice, Henri Therrien, n'a pas caché son intention de briguer les suffrages au mois de novembre pour le poste de premier magistrat de la ville de Thetford-Mines. "Maintenant que la porte est ouverte, aussi bien annoncer mes intentions tout de suite," de lancer M. Therrien. Ce dernier précise que sa décision est mûrie depuis fort longtemps. D'ailleurs, il y a deux ans, une rumeur circulait à l'effet que le maire Bergeron s'apprêtait à démissionner et M. Therrien avait alors manifesté son intérêt.

Se disant fort d'une expérience de douze ans comme conseiller à la ville de Thetford-Mines, M. Therrien se sent apte à remplir le poste de maire. "Je me suis impliqué dans plusieurs dossiers municipaux et régionaux. Je pense avoir fait un travail honnête."

Il s'est dit surpris de l'appui reçu de la part de plusieurs citoyens de la ville, depuis l'annonce du retrait de M. Bergeron. "Je connais tous les rouages de l'administration muni-

cipale et c'est pourquoi je n'ai pas l'intention de retarder l'annonce de ma décision. C'est officiel, je serai candidat à la mairie de Thetford-Mines en novembre prochain."

Pas dit non

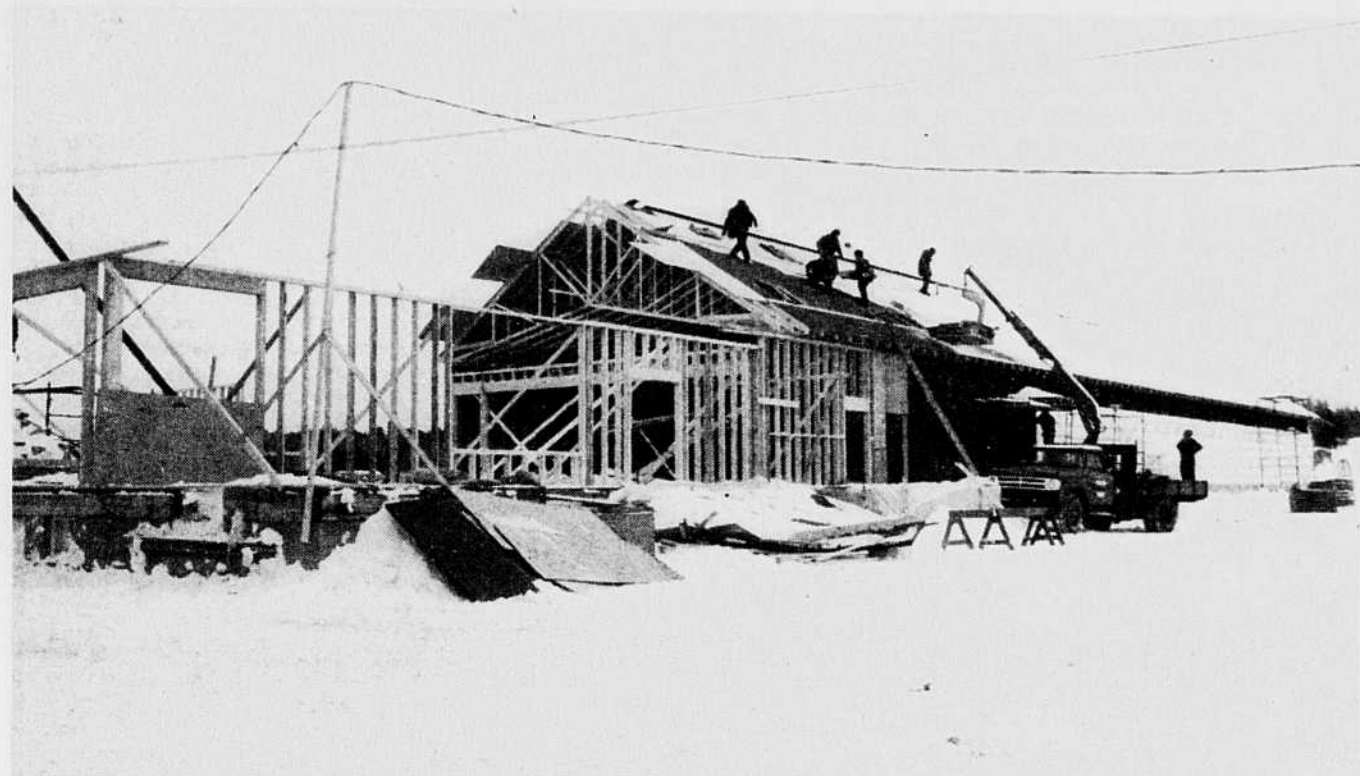
D'autre part, l'ex-député du comté fédéral de Frontenac, Léopold Corriveau, ne cache pas son intérêt face à l'annonce municipale.

"J'y pense sérieusement. Ça fait plus d'un an que j'ai été ap-

proché par des gens qui s'occupent de politique municipale. Mais, je n'ai pas encore donné de réponse," de préciser M. Corriveau.

Ce dernier soutient qu'il est encore trop tôt pour faire connaître ses intentions. "J'ai encore le temps d'y penser." Novembre, c'est loin.

Député libéral à Ottawa durant plus de dix ans, M. Corriveau précise que la politique au fédéral, c'est bel et bien terminé. "Mais, au niveau municipal, je n'ai pas dit non."



(Photo La Tribune par Pierre Sévigny)

Les travaux de construction du nouveau chalet du club de golf et curling de Thetford-Mines progressent rapidement.

La construction du nouveau chalet du club de golf et curling va bon train

THETFORD-MINES (PS) — Les travaux de construction du nouveau chalet du club de golf et curling de Thetford-Mines progressent rapidement et tout indique que l'échéancier initial sera respecté de sorte que les golfeurs pourront jouir de nouvelles installations lors de la prochaine saison.

En effet, la température clémente des dernières semaines a permis aux ouvriers de la construction d'effectuer une bonne partie des travaux extérieurs de sorte que toute la structure de la partie réservée au curling est déjà montée.

La nouvelle bâtisse épousera la même forme que l'ancien chalet, entièrement rasé par les flammes lors d'un violent incendie accidentel

survenu le 21 mai 1986. Le nouveau chalet est construit sur les anciennes fondations.

Selon le président du comité de gestion du club, Gilles Boucher, les travaux d'aménagement devraient être terminés pour la mi-avril.

Les compagnies d'assurances ont versé des indemnités totales de 612 000 \$ alors que la construction du chalet (598 000 \$) et l'achat d'un

nouveau mobilier et d'un nouvel équipement commanderont des dépenses de plus de 800 000 \$.

La différence entre les indemnités et le coût total sera comblée par des emprunts et/ou une marge de crédit négociés par le comité.

M. Boucher n'a pas caché sa satisfaction quant au dénouement heureux de ce dossier qui, après l'incendie du 21 mai, a obligé les membres du comité de gestion à faire preuve de dynamisme au cours de la dernière période estivale afin d'être en mesure de présenter une programmation adéquate et des services de qualité aux golfeurs.

Une première convention à la filature Textiles Dionne

par Richard JEAN
DRUMMONDVILLE — Une première convention collective de travail d'une durée de deux ans vient d'être obtenue par les employés de la filature Textiles Dionne de Drummondville.

C'est d'ailleurs par un vote majoritaire de 85 pour cent que les quelque 65 travailleuses et travailleurs de cette entreprise, affiliés à la CSN depuis le 15 novembre 1985, ont accepté les dernières offres patronales.

Selon le président du syndicat, Sabin Côté, les négociations, qui ont débuté le 27 mai 1986, se sont déroulées dans un climat d'entente mutuelle. Il a ajouté que la signature de cette première convention est l'aboutissement d'un travail intense

qui permet maintenant de meilleures conditions de travail pour tous les employés de l'usine.

Gains

La signature de ce premier contrat de travail procure des avantages intéressants aux employés des Textiles Dionne.

Les augmentations de salaires accordées sont effectivement de 4,9 pour cent la première et de 4,2 pour cent pour la deuxième année du contrat. L'employeur s'est de plus engagé à verser un montant forfaitaire de 600 \$ à chaque employé.

Sur le plan normatif, on note la réduction de la semaine de travail qui passe de 42 heures à 40 heures. Au chapitre des vacances, les tra-

vailleuses et travailleurs pourront dorénavant bénéficier de quatre semaines par année et d'une semaine supplémentaire après la cinquième année. De plus, le syndicat a réussi à obtenir l'équivalent de 14 jours et demi de congés payés par année.

Les autres clauses négociées permettent la disparition du système à rendement (bonis) et un préavis de quatre mois de l'employeur sur toute introduction visant des changements technologiques.

Dans le domaine de la santé-sécurité au travail, tout employé peut maintenant exercer un droit de refus sur les conditions dangereuses à son emploi et le syndicat peut en tout temps se faire accompagner par un ingénieur de la CSN sur des enquêtes propices aux mauvaises conditions de travail.

Ber-Vac déménagera dans l'ancienne usine Bellevue

THETFORD-MINES (PS) — Les membres du conseil municipal de Thetford-Mines ont entériné l'entente de principe intervenue avec les dirigeants de Poly-Actions quant à la relocalisation de la firme Ber-Vac à l'intérieur de l'ancienne usine Bellevue.

Ainsi, la corporation municipale louera quelque 60 000 pieds carrés à l'entreprise, aux mêmes conditions que les autres occupants de l'édifice, notamment Roto-SNA.

Il y a exactement un an, Poly-Actions avait déposé une offre pour acheter la bâtisse de 225 000 pieds carrés mais les dirigeants municipaux avaient refusé. Les représentants de la compagnie à capital de risque sont donc revenus à la charge au cours des dernières semaines afin de relocaliser le plus rapidement leur filiale Ber-Vac.

Selon le président de Poly-Ac-

tions, Pierre Paradis, Bellevue constitue le seul édifice de toute la grande région à rencontrer les exigences permettant d'abriter Ber-Vac qui se spécialise dans la production de souffleurs à neige, de cultivateurs et d'une herse d'une largeur de 60 pieds.

Surtout que la relocalisation de Ber-Vac s'imposait. Selon M. Paradis, les employés devaient utiliser des tours de force pour rencontrer les besoins de la production. Surtout que la compagnie a connu d'importants progrès au cours des dernières années, son chiffre d'affaires ayant doublé en deux ans pour dépasser les 7 millions \$. Durant les périodes d'activités intenses, Ber-Vac embauche plus de 100 employés pour ensuite se stabiliser à une soixantaine.

Mais, Poly-Actions entend favo-

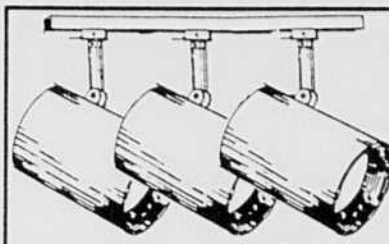
riser la production de nouveaux produits chez Ber-Vac afin d'assurer une stabilité douze mois par année. M. Paradis soutient que le déménagement de l'usine chez Bellevue va favoriser cette stabilisation de la production.

D'autant plus que la compagnie à capital de risque entend convertir une partie des actuels locaux de Ber-Vac, situés aux abords du Chemin de l'aéroport, en un centre de recherche et développement affecté à toutes les filiales de Poly-Actions. A cet effet, M. Paradis précise que des ingénieurs travailleurs déjà pour Poly-Actions.

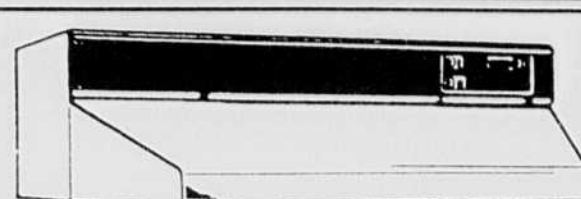
La relocalisation de Ber-Vac dans l'édifice Bellevue s'effectuera rapidement, de façon à permettre la reprise de la production dans les nouvelles installations dès le mois d'avril prochain.

SUPER VENTE DE JANVIER!

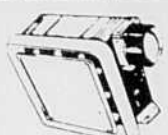
de **10 %** à **75 %** de réduction



Pour réflecteur de 50 watts, 1 Rail 4', 3 Projecteurs mobiles, 1 Fixation, blanc. (ampoules en plus)
Spécial 69⁹⁵

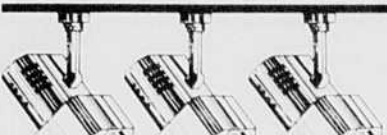


360 c.f.m. Spécial 239⁹⁵
200 c.f.m. Spécial 119⁹⁵
160 c.f.m. Spécial 34⁹⁵



Ventilateur de salle de bain

50 c.f.m. 13⁹⁵
75 c.f.m. 18⁹⁵

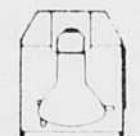


Pour réflecteur de 75 watts, 1 Rail 4', 3 projecteurs mobiles, 1 fixation.
Spécial 99⁹⁵

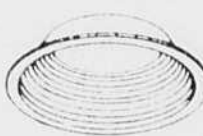
Couleurs: rose, gris, vert, mauve. (ampoules en sus)



PLAFONNIER
Verre givré blanc, garniture blanche.
SPÉCIAL 15⁹⁵
(Ampoule 60 watts en plus)



Encastré à rainures noires
Ampoules en sus 75 w



Spéc. 23⁹⁵

PLUSIEURS AUTRES ARTICLES A MOINS DU PRIX COURANT

Maison du
Suminaire
inc.

Le vrai concept d'éclairage

565-4150 — 565-2870 — 2425 King ouest, Sherbrooke



LIGUE DES SOLDES SUR LA PROMENADE

Grâce à ses constantes mises en échec sur les prix élevés et à son jeu électrisant qui lui permet de compter de nombreux **SPÉCIAUX** sur une multitude d'articles, l'équipe des marchands de Place Belvedere occupe de loin la 1ère position dans le classement général des soldes sur la promenade.

DU JEUDI 15 JANVIER AU SAMEDI 17 JANVIER 1987,
l'équipe d'experts en bas prix de Place Belvedere vous démontrera une fois de plus leur savoir faire.

Une rencontre intéressante où vous sortirez grand gagnant.

PLACE BELVEDERE UNE ÉQUIPE IMBATTABLE!

DU 15 AU 17 JANVIER



PLACE BELVEDERE

Angle Belvedere sud et Galt

Un développement franchisé

Gala international de Rendez-Vous 87

Plus de 500 millions de téléspectateurs au total?

QUEBEC (PC) — Plus de 500 millions de personnes auront l'occasion de voir la retransmission télévisée du Gala international de Rendez-Vous 87, estime le producteur canadien de ce spectacle, Bernard Rothman.

Lors d'une rencontre avec la presse hier, M. Rothman a signalé que les négociations se poursuivaient pour que la cassette télévisée qui sera produite à partir du spectacle soit vue au Canada, aux États-Unis, en Union soviétique, dans tous les pays d'Europe et au Japon.

Le Gala international sera présenté le mardi 10 février au Grand Théâtre de Québec

dans le cadre de Rendez-Vous 87. Tous les 1.600 billets disponibles se sont arrachés dès leur mise en vente. On pouvait se les procurer au coût de \$350 et ils donnaient droit également à un diner gastronomique tenu la veille au Centre municipal des congrès.

En provenance de Los Angeles où il mène sa carrière, M. Rothman a refusé hier de

dévoiler le contenu de la super-production à la préparation de laquelle il travaille en compagnie de son adjoint Garry Blye.

Des artistes de réputation mondiale se produiront à ce spectacle, a-t-il signalé. D'Union soviétique, il y aura le Chœur de l'Armée rouge, le groupe Rock Autographe ainsi que Nina Surkina et Yuri Vladimirov, danseurs vedettes des Ballets Bolshoi.

Le folksinger Gordon Lightfoot et la chanteuse québécoise Ginette Reno représenteront le Canada.

La soirée sera animée par Alan Thicke, une vedette de la télévision américaine né au Canada.

Le spectacle sera d'une durée de deux heures et une cassette d'une heure en sera tirée pour transmission télévisée ultérieure.



Ginette Reno

La musique pour cette soirée est l'œuvre originale du compositeur canadien David Foster.

Par ailleurs, sans qu'il soit possible d'obtenir une confirmation officielle, les rumeurs veulent qu'une cassette pré-enregistrée sera présentée au public, transmettant des messages de MM. Ronald Reagan, Mikhail Gorbatchev et Brian Mulroney. Les trois leaders présenteraient au monde entier un message de paix.

A cet égard, M. Rothman a affirmé: "Il y a de plus en plus de pression auprès de leurs peuples en faveur de la paix et les leaders politiques sont en train de la réaliser".

Secteur de la santé: un coût de 1,102 \$ par habitant en 84-85

QUEBEC (PC) — Les dépenses publiques en matière de santé se sont élevées à \$7.22 milliards en 1984-85 au Québec, ce qui représente une augmentation de 6.9 pour cent par rapport à l'année précédente, et une somme de \$1,102 par habitant.

Le rapport statistique de la Régie de l'assurance-maladie qui vient d'être rendu public révèle que le ministère de la Santé et des Services sociaux a consacré \$5.47 milliards au financement des programmes de santé et des activités des centres hospitaliers en 1985.

Les programmes administrés par la Régie de l'assurance-maladie ont coûté \$1.68 milliards, 9.4 pour cent de plus qu'en 1984.

Le programme de services médicaux a nécessité des déboursés de \$1.26 milliard ou 74.9 pour cent du coût du régime.

Les services rémunérés à l'acte ont coûté \$962.3 millions (76.1 pour cent), la vacation, \$72.2 millions (5.7 pour cent) et le salariat, \$80.4 millions (4.8 pour cent).

Les services rendus par des professionnels inscrits exerçant hors Québec ont coûté \$9.3 millions, les remboursements à des bénéficiaires pour des services rendus hors du Québec se sont élevés à \$6.8 millions et les salaires versés aux internes et résidents représentaient \$50.9 millions.

Services dentaires

Les trois programmes de services dentaires (chirurgie buccale, enfants, aide sociale) ont coûté \$109.7 millions, en hausse de 2.7 pour cent par rapport à l'année précédente.

Les déboursés dans le cadre du programme de soins dentaires pour les enfants ont atteint \$64.9 mil-

Taux d'indexation des pensions alimentaires fixé à 4.1%

QUEBEC (PC) — Le taux d'indexation des pensions alimentaires a été fixé à 4.1 pour cent pour 1987.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministère de la Justice du Québec. Ce taux est basé sur l'augmentation des prix à la consommation et est établi selon une méthode de calcul prévue par la Loi sur le régime des rentes du Québec et est en vigueur depuis le 1er janvier.

Le ministère rappelle que l'indexation n'est pas automatique car, depuis le premier août 1980, elle doit être stipulée dans le jugement accordant la pension. Quant aux jugements rendus avant cette date, ils peuvent être révisés en conséquence, sur présentation d'une requête devant le tribunal.

Les bénéficiaires d'une pension alimentaire n'ont donc plus besoin de réclamer une hausse de leur pension puisque le taux d'indexation est déterminé chaque année.

Il n'existe pas de mécanisme cependant pour aviser l'ex-conjoint et chaque créancier doit voir à ce que le jugement soit respecté.

Une victoire pour les moustiques

POINTE-A-LA-CROIX (PC) — Les moustiques viennent d'obtenir une victoire dans leur lutte à finir avec les habitants de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, dans la circonscription de Bonaventure.

Il y a quelques mois, les habitants de cette région ont voté une taxe spéciale qui allait, pensaient-ils, leur permettre de se débarrasser des moustiques particulièrement féroces en été.

Ils viennent toutefois de recevoir une missive gouvernementale leur refusant un certificat d'arrosage tant que les effets de l'insecticide prévu, le BTI, ne seront pas mieux connus.

Sans ce certificat, les autorités de Pointe-à-la-Croix ne pourront effectuer l'arrosage et les moustiques continueront à proliférer.

Le produit en question serait similaire au BT, un produit notamment utilisé pour combattre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

bar

V.I.P.

LE MENU DU MIDI

LE STEAK SANDWICH	5,25\$
LE SANDWICH RUBEN	5,75\$
LE SANDWICH AU ROTI DE BOEUF	4,90\$
LES MOULES ET FRITES	6,25\$
LE POISSON FRAIS DU JOUR	6,50\$
LA SOLE MEUNIÈRE	7,25\$
LES FETTUCCINE ALFREDO	6,75\$
LE SPAGHETTI BOLOGNAISE	5,50\$
LES CANNELLONIS NAPOLITAINE	6,25\$
LA BROCHETTE DE BOEUF BORDELAISE	7,25\$
LE FILET MIGNON AUX CHAMPIGNONS	8,75\$
L'ASSIETTE DE FROMAGES ..	6,75\$
LE DESSERT DU JOUR	1,75\$

Après le travail
les 5 à 7 enlevants
du **V.I.P.**

Un décor unique,
une ambiance qui
invite à la détente.

Conversations agréables,
piste de danse et
Carole Rossano au piano

V.I.P. piano bar

De 11h30 à 12h,
demandez le
traitement **V.I.P.**

Restaurant
Elite

4200, rue King ouest
Sherbrooke,

563-4755

4 spacieux salons pour groupes de 15 à 125 personnes.

Radio Shack

DIVISION INTERTECH CANADA L.T.E.

Les prix de solde expirent le 31 jan. 1987

VENTE
« Joies
d'hiver »



39⁹⁵
59.95

rabais
33%

Épargnez temps et argent
■ Interphone FM sans fil à 2 postes
■ Idéal pour maisons deux étages



rabais
\$79

199⁹⁵
279.00

Imprimante matricielle
■ Avec interfaces parallèle/série
compatible avec l'ordinateur couleur



Toute l'alimentation
désirée, en solde!

21⁹⁵
32.95

rabais
33%



Combiné
téléphone/répondeur

■ Offert à prix de solde pour
vous épargner place et argent
■ Télécommande pratique

24⁹⁵
299.95

Liquidation



1/2
PRIX

19⁹⁷
39.95

Le Nova-40; écoute
stéréo de choix à
prix très doux

■ Casque stéréo à gamme
intégrale, éléments 3 1/2"

Peu de bruit
et à bas prix!

169^{ch}
12.89 C-60
60 min.
44-602

209^{ch}
3.49 C-90
90 min.
44-603

Gros téléphone,
formidable à
prix fantastique

■ Gros boutons, bruns sur
beige (43-902) ou
bleus sur blanc (43-903)

39⁹⁵
chac.

ACHAT
SPÉCIAL



rabais
jusqu'à
41%



Un récepteur à prix abordable

■ AM/FM stéréo, synthétiseur
num., recherche autom.,
et mémoire 12 stations

42⁹⁵
669.95

rabais
\$240



Récepteur de
balayage

■ Entrée directe au clavier

20-113
299⁹⁵
459.95



rabais
\$20

99⁹⁵
149.95

Un plus grand choix
■ Convertisseur 60 canaux avec télécommande



Puissante sono à prix intéressant
■ Modulette 602 AM/FM
stéréo à 2 platines

12⁹⁵
199.95

14-797

Radio
Shack

Si notre stock d'un article renouvelable de notre gamme courante
est provisoirement épuisé, nous vous fournissons un bon de réduction
officiel vous permettant de vous le procurer au prix annoncé aus-
sistôt qu'il sera disponible. Certains articles peuvent être offerts en
quantités limitées pour la période de cette offre. Nous nous réser-
vons le droit de corriger les erreurs typographiques. *Tandy Corpora-
tion détient les droits de propriété. INTERTECH CANADA L.T.E. est un
usager inscrit. *Batteries/adaptateurs non fournis.

GALERIES QUATRE SAISONS
930, 13e Avenue nord — 563-3277

CARREFOUR DE L'ESTRIE
3050, boul. Portland — 563-1595

Lortie se sentait "comme dans un rêve" lorsqu'il a tiré

LA TRIBUNE, SHERBROOKE, MERCREDI 14 JANVIER 1987 A 11

QUEBEC (PC) — Quand il a fait irruption le 8 mai 1984 dans l'édifice de l'Assemblée nationale, l'arme au poing, Denis Lortie était "comme dans un rêve".

"Quand je tirais, je ne voyais personne devant moi. J'ai pas pu vous dire comment j'étais. C'est comme si j'étais dans un rêve", a déclaré l'accusé hier alors qu'il poursuivait le récit de la fusillade qui a fait trois morts et neuf blessés et des événements qui ont précédé ce drame au cours de son deuxième procès qui s'achève au palais de justice de Québec.

L'ex-caporal de l'armée canadienne n'a pu expliquer par ailleurs la signification des nombreux passages incohérents contenus dans les trois cassettes qu'il a enregistrées la veille et adressées à son épouse, à l'aumonier de la base de Valcartier, le lieutenant-colonel Arseneault, ainsi qu'à l'animateur radiophonique André Arthur.

Dans ces cassettes, qui ont été écoutées par le tribunal, Lortie déclare qu'il va détruire le Parti québécois, "un parti, dit-il, qui fait mal à la langue française et qui ne veut pas que les Québécois sortent d'ici (du Québec)". Il dénonce aussi les conditions de vie des militaires et des abus de drogue et d'alcool, et lance un appel pour qu'on aide "ceux qui sont écrasés sur la terre".

Les propos de Lortie sont souvent confus, incohérents et décousus.

Pour se faire tirer

Lortie a indiqué à plusieurs reprises qu'il désirait en finir avec la vie qui, pour lui, n'avait "plus de valeur".

"Mais, dit-il, je n'avais pas assez de 'guts' pour me tirer moi-même." Il a donc cherché une occasion pour "se faire tirer" par la Sûreté du Québec qui, a-t-il souligné, avait la "réputation d'avoir la gâchette facile".

Dans les trois journées qui ont précédé la fusillade, Lortie dit avoir multiplié les "cris d'alarme".

Cela se traduisait par toutes sortes de gestes dits "risqués", comme le fait d'avoir étalé ses armes et munitions sur le plancher du motel qu'il a occupé pendant deux jours à Québec. Son cœur, qu'il décrit comme la partie positive de son être, espérait que quelqu'un le surprenne car il savait qu'il agissait mal, alors que sa tête, la partie négative, le poussait à la destruction.

Quand il a quitté Ottawa, le dimanche 6 mai,

avec armes et bagages, il avait l'intention de se réfugier en forêt, dans le parc des Laurentides qu'il connaissait bien, et d'y vivre en ermite jusqu'à la fin de ses jours.

"Je voulais m'isoler car je savais que j'étais dangereux."

En cours de route, il joue au bon samaritain en faisant monter dans sa voiture un homme faisant de l'auto-stop. Il pousse la générosité à aller le reconduire à sa résidence, dans la région de Drummondville, et il doit faire un détour à cette fin.

Arrivé à Québec, il loue un motel et il ne songe plus alors à gagner la forêt. L'idée de s'attaquer au gouvernement du Parti québécois lui revient et il entreprend le soir même une expédition de reconnaissance à la Citadelle, tout près de l'édifice de l'Assemblée nationale.

Il prépare sa mort

Sachant dès lors que le "point zéro" serait le mardi et qu'il trouverait alors la mort, Lortie prépare ses dernières heures. Il achète un magnétophone et des cassettes pour enregistrer ses messages et décide de prendre un dernier bon repas: fruits de mer et vin.

Le mardi, tout est prêt. Il revêt l'habit de combat de l'armée canadienne, se rend à la station de radio remettre l'enregistrement destiné à André Arthur. Ne pouvant voir l'animateur, il remet la bande sonore à une employée et se dirige vers la Citadelle.

A l'écoute de la station de radio, il convient de passer à la charge dès que l'animateur cesse de parler. Pour lui, c'est le "go", ou encore le "détonateur".

Il tire alors une rafale sur un mur de pierre. Il s'attend à ce que quelqu'un intervienne et tire sur lui. Mais personne.

Il traverse alors au Parlement. Il ouvre le feu aussitôt, monte un escalier et pénètre dans le salon bleu. Il tire sur des caméras de télédiffusion, ressort brièvement dans un corridor, ouvre encore le feu et vient prendre place sur le fauteuil de la présidence.

Denis Lortie risque de ne pas survivre à une peine d'incarcération prolongée. S'il survit, il fera une loque humaine.

C'est du moins ce qu'a affirmé hier le psychologue André Matte.

SPÉCIAL DU NOUVEL AN

MICRO / 2001 PC / XT, COMPATIBLE IBM

Spécial du Nouvel An

1 249\$

GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE

Option Turbo 50\$ additionnels

IBM est une marque de commerce de International Business Machines

MICRO 2001 TURBO PRO

640 K 4.77 ou 8 MHz — 1 DRIVE — 20MEG — PORT PARALLÈLE / HORLOGE — PORT SÉRIE / JEUX — CLAVIER 5150 — ÉCRAN 5150 — MONOCHROME GRAPHIQUE — ÉCRAN TTL

1 949\$

Spécial du Nouvel An

Disquette sans nom 7.90/10 Souris 89.95\$

CENTRE INFORMATIQUE PLUS

371, rue Alexandre
Sherbrooke
821-4212

Livraison disponible
commandes téléphoniques acceptées



Des gens recevants!

SHERBROOKE

MARCHE DONAT CROTEAU
378, rue Alexandre, 562-3897

MARCHE 71EME NORD
393, 71ème Avenue Nord
569-9341

MARCHE DURHAM INC.
1594, rue Durham, 562-2671

SUPERMARCHE PARISEAU
355, rue Marquette, 562-4759

MARCHE VALLEE ENR.
1124, rue Prospect, 562-2609

ROCK FOREST

MARCHE ROCK FOREST ENR.
6641, rue Fontaine, 864-4622

AYER'S CLIFF

MARCHE ALEXANDRE BATRIE
1082, rue Principale
838-4949

EAST ANGUS

J. BERGERON INC.
58, rue Hôtel de Ville
832-2421

ST-DENIS DE BROMPTON

MARCHE CENTRAL ENR.
846-4500

WOTTON

CENTRE COMMERCIAL WOTTON
675, rue St-Jean
828-2600

MAGOG

EPICERIE LUSSIER INC.
476, rue Hatley, 843-2992

ST-ISIDORE D'AUCKLAND

AUBAINES CHEZ MARCEL
658-3659

SAWYERVILLE

MARCHE G. GAGNON
33, Principale Nord
889-2994

NORTH HATLEY

J.L. LEBARON LTEE
Rue Principale
842-2487

WATERVILLE

MARCHE PETIT ENR.
143, rue Compton
837-2428

ST-FRANCOIS XAVIER

MARCHE PREFONTAINE
12, Principale Nord
845-3687

RICHMOND

MARCHE RICHMOND ST-PIERRE
483, Principale Nord
826-2282

WEEDON

MARCHE MERCIER INC.
468, St-Janvier
877-2929

SCOTSTOWN

GERARD DESILETS
657-4955



Prix en vigueur du lundi 12 janvier au samedi 17 janvier 1987.
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Des gens recevants!

RÔTI DE PORC FRAIS
BOUT DU FILET
ENV. 1.5 kg

1 18\$
2 60\$
lb
kg

SOUPES HABITANT
BTE DE 796 ml

0 99\$

CAROTTES
PRODUIT DU QUÉBEC
CANADA NO 1
SAC DE 2 lb

0 59\$

CÔTELETTES DE PORC FRAIS
CENTRE & BOUT DES CÔTES

1 98\$
4 37\$
lb
kg

CÔTELETTES OU RÔTIS DE LONGE DE PORC FRAIS DÉOSSÉS

3 88\$
8 55\$
lb
kg

BOEUF À RAGOÛT DÉOSSÉ

1 98\$
4 37\$
lb
kg

CHOUX VERTS
PRODUIT DU QUÉBEC
CANADA NO 1
CHACUN

0 59\$

JUS DE LÉGUMES:
GARDEN COCKTAIL,
COCKTAIL TOMATES & PALOURDES
E.D. SMITH
BOCAL DE 796 ml

0 99\$

PÂTES ALIMENTAIRES
LANCIA
EMB. DE 500 g

0 59\$

FROMAGE TRANCHE "VELVEETA"
KRAFT
EMB. DE 500 g

3 29\$

TOMATES DE CHOIX
AYLMER
BTE DE 796 ml

0 99\$

La régularité dans les approvisionnements en fruits et légumes est à la merci des conditions météorologiques.
Soyez toutefois assurés, chers clients que les épiceries Axep ne ménagent aucun effort pour vous offrir variété et qualité à bon prix tout au long des saisons.

PREMIUM PLUS
BISCUITS SODA
"PREMIUM PLUS"
CHRISTIE
BTE DE 450 g

1 49\$

SOUPERBE POULET & NOUILLES
LIPTON
EMB. DE 1 env.

3/1 00\$

BISCUITS: SUCRE, MÉLASSE, FARINE D'AVOINE VOORTMANN
EMB. DE 300 OU 350 g

0 99\$

JUS DE FRUITS PUR F.B.I.
CONT. DE 1.82 litre

2 19\$

Café INSTANTANÉ NESCAFÉ
BOCAL DE 113 g

3 99\$

RAGOÛT CLARK
BTE DE 425 g

1 39\$

EAU DE SOURCE GAZÉIFIÉE MONTCLAIR
BOUT DE 750 ml

0 97\$

GÂTEAUX: MINI-CROQUETTES VANILLE OU CHOC., POP. ROULES SUISSE STUART
BTE DE 8 OU 10

1 49\$

CRUSTILLES HUMPTY DUMPTY
SAC DE 200 g

1 39\$

SEVEN UP OU PEPSI RÉG. OU DIÉTÉ BOUT. CONS.
EMB. DE 6 x 750 ml

3 99\$

CRÈME DE CHAMPIGNONS CAMPBELL'S
BTE DE 284 ml

0 59\$

FILET DE GOBERGE SURGELÉ HIGH LINER
EMB. DE 454 g

2 29\$

POIS, MAÏS, HARICOTS EN CONSERVE L'ESIEUR
NIBLETS, GÉANT VERT
BTE DE 341 OU 398 ml

0 79\$

COUPON: Achetez une boîte de the Salada 72 un. et obtenez une boîte de garniture pour tarte au citron Shirriff 212 g valeur 0.99\$
THE EN SACHETS O.P. SALADA BTE DE 72 un.

JUS DE TOMATES DE FANTAISIE BRIGHT'S
BTE DE 540 ml

0 59\$

MAYONNAISE HELLMANN'S
BOCAL DE 500 ml

1 89\$

BÂTONNETS DE FROMAGE "P-TIT QUÉBEC"
KRAFT
EMB. DE 227 g

1 89\$

ANANAS EN CONSERVE DEL MONTE
BTE DE 398 ml

0 79\$

BISCUITS: FEUILLES D'ÉBÈLE, TARTES AUX FRAISES DAVID
EMB. DE 600 g

2 89\$

GARNITURE POUR TARTE AU CITRON SHIRRIFF
BTE DE 212 g

0 99\$

GARNITURE POUR TARTES E.D. SMITH
BTE DE 540 ml

1 79\$

FARINE FIVE ROSES
SAC DE 3.5 kg

3 99\$

SAUCE À SPAGHETTI BRAVO
BTE DE 398 ml

0 99\$

JUS DE FRUITS DEL MONTE
EMB. DE 3 x 250 ml

1 29\$



Mon marché d'Alimentation



Des tarifs qui font jaser!

Oui, les nouveaux tarifs interurbains de Bell Canada vous offrent une excellente occasion d'appeler plus souvent ceux qui vous sont chers...
...et de jaser un peu!

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 1987, ces nouveaux tarifs vous font réaliser des économies très intéressantes sur la plupart de vos appels interurbains.

RÉDUCTIONS DES TARIFS INTERURBAINS AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET DANS CERTAINES PARTIES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Bell a apporté certaines modifications à ses tarifs interurbains. Ces modifications sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1987. En général, elles se traduisent par une réduction globale de vos frais d'interurbain.

Exemples d'appels de 5 minutes* du lundi au vendredi entre 18h et 23h

Appel entre	Avant le 1 ^{er} janv. 1987	Depuis le 1 ^{er} janv. 1987	Réduction \$	%
Montréal et Toronto (314 milles)	2,18 \$	1,57 \$	0,61	28
Québec et Chicoutimi (114 milles)	1,94 \$	1,43 \$	0,51	26
Sherbrooke et Montréal (83 milles)	1,77 \$	1,40 \$	0,37	21
Granby et Saint-Jean (27 milles)	1,07 \$	0,87 \$	0,20	19

* sans l'intervention du téléphoniste

MODIFICATIONS AUX PÉRIODES DE TARIFS RÉDUITS

Des modifications ont également été apportées, le 1^{er} janvier 1987, aux périodes de tarifs réduits pour les communications interurbaines au Québec et en Ontario.

Nouvelle grille des périodes de tarifs réduits	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8 h	Aucune réduction						Réduction de 60%
12 h							
18 h	Réduction de 33 1/3%						Réduction de 60%
23 h							
8 h							

Facile à retenir

Profitez-en

Super!

Pour d'autres informations, composez sans frais le

1 800 363-0430

L'efficacité passe par Bell^{MC}

Bell

Membre du réseau national Telecom Canada